



portrait environnement

DU TERRITOIRE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **DU PAYS
DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
(85)**

2023

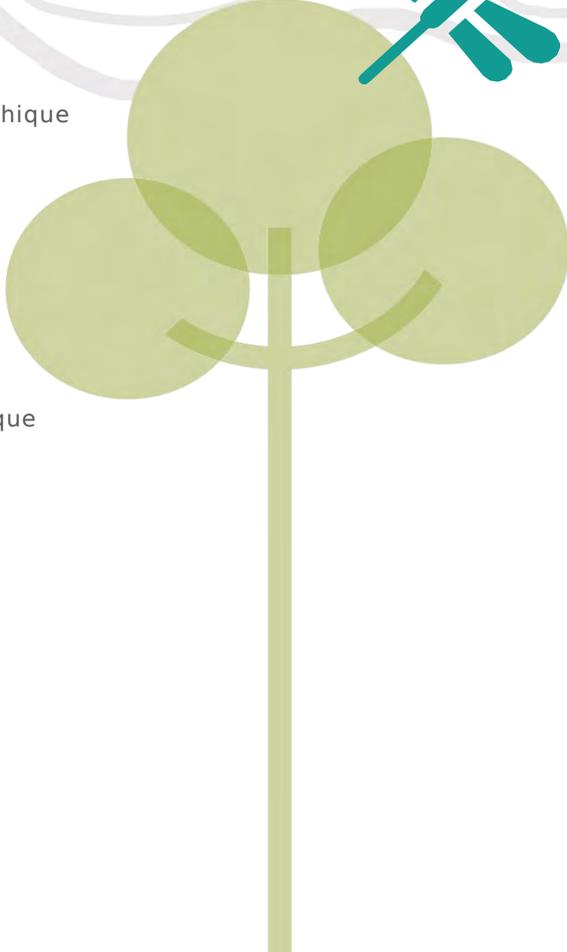
➤ **Un document cartographique pour une
vision globale des enjeux
environnementaux du territoire**

 **RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE**





sommaire



04

04
06

Géographie administrative du territoire

Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
Les communes

08

08
10
12

Géographie physique du territoire

Le relief et les zones de pente
La géologie
Les unités paysagères

14

14
16
18
20
22
24
26

Milieux naturels

Les cours d'eau classés liste 1 et 2
L'état écologique des masses d'eau
Les zones humides
Les étangs
Les mares (< 500 m²)
Les boisements
Les haies

28

28
30
32
34

Aménagement du territoire

L'occupation du sol
L'usage du sol
L'agriculture : Le Registre Parcellaire Graphique
La pollution lumineuse

36

36
42
46
50
54
58
64

Biodiversité

Les plantes à fleurs et fougères
Les amphibiens
Les reptiles
Les oiseaux
Les mammifères
Les invertébrés
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

66

66
68
70

Zonage nature

Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique
Les Espaces Naturels Sensibles
Les réserves et sites Natura 2000

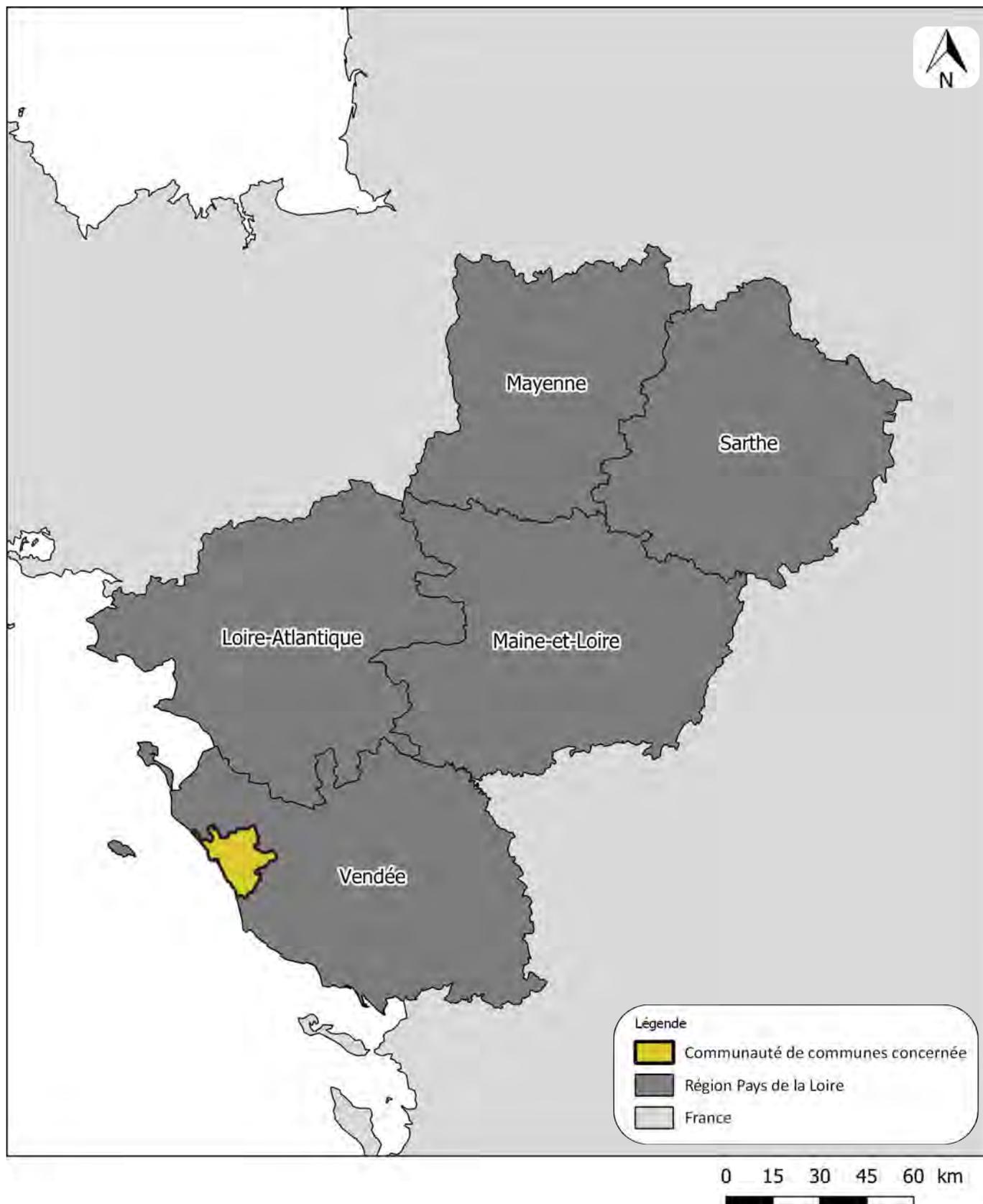
72

Synthèse des enjeux

géographie administrative

DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté d'agglomération
en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)**

La communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie se situe dans la région des Pays de la Loire, à l'ouest de la Vendée.

Elle a été créée en 2010 à la suite de la fusion des deux communautés de communes du canton de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Atlanzia et Côte-de-Lumière. Au 1er janvier 2022, elle devient une communauté d'agglomération.



L'ESSENTIEL

- **Ouest de la Vendée**
- **Issue de la fusion de deux communautés de communes en 2010**

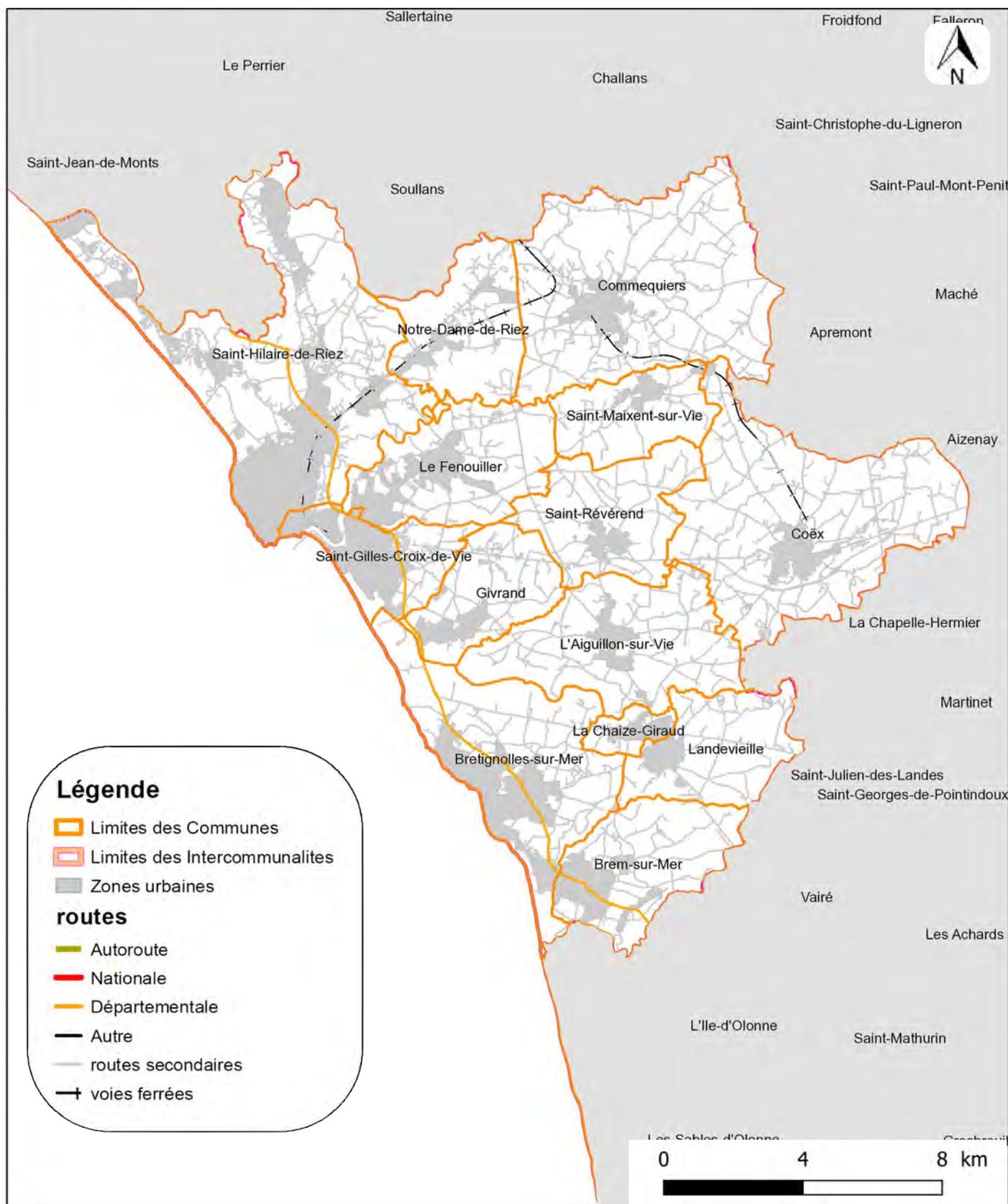


Vue aérienne Saint Gilles Croix de Vie - © Mairie de Saint Gilles Croix de Vie

géographie administrative

DU TERRITOIRE

Les communes





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

D'une superficie d'environ 29 400 hectares, la communauté d'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie regroupe aujourd'hui 14 communes : L'Aiguillon-sur-Vie, Brem-sur-Mer, Brétignolles-sur-Mer, Coëx, Commequiers, Givrand, La Chaize-Giraud, Landevieille, Le Fenouiller, Notre-Dame-de-Riez, Saint-Maixent-sur-Vie, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Saint-Hilaire-de-Riez et Saint-Révérénd.

Elle compte plus de 48 000 habitants (source INSEE 2020), soit 163 habitants / km² en moyenne. La ville principale est Saint-Hilaire-de-Riez représentant plus de 20% de la population de la communauté de communes, avec 11 000 habitants sur près de 5 000 hectares.

L'ESSENTIEL

- 14 communes sur 29 400 hectares
- 48 000 habitants

Superficie, population et densité par communes (Source : INSEE 2020)

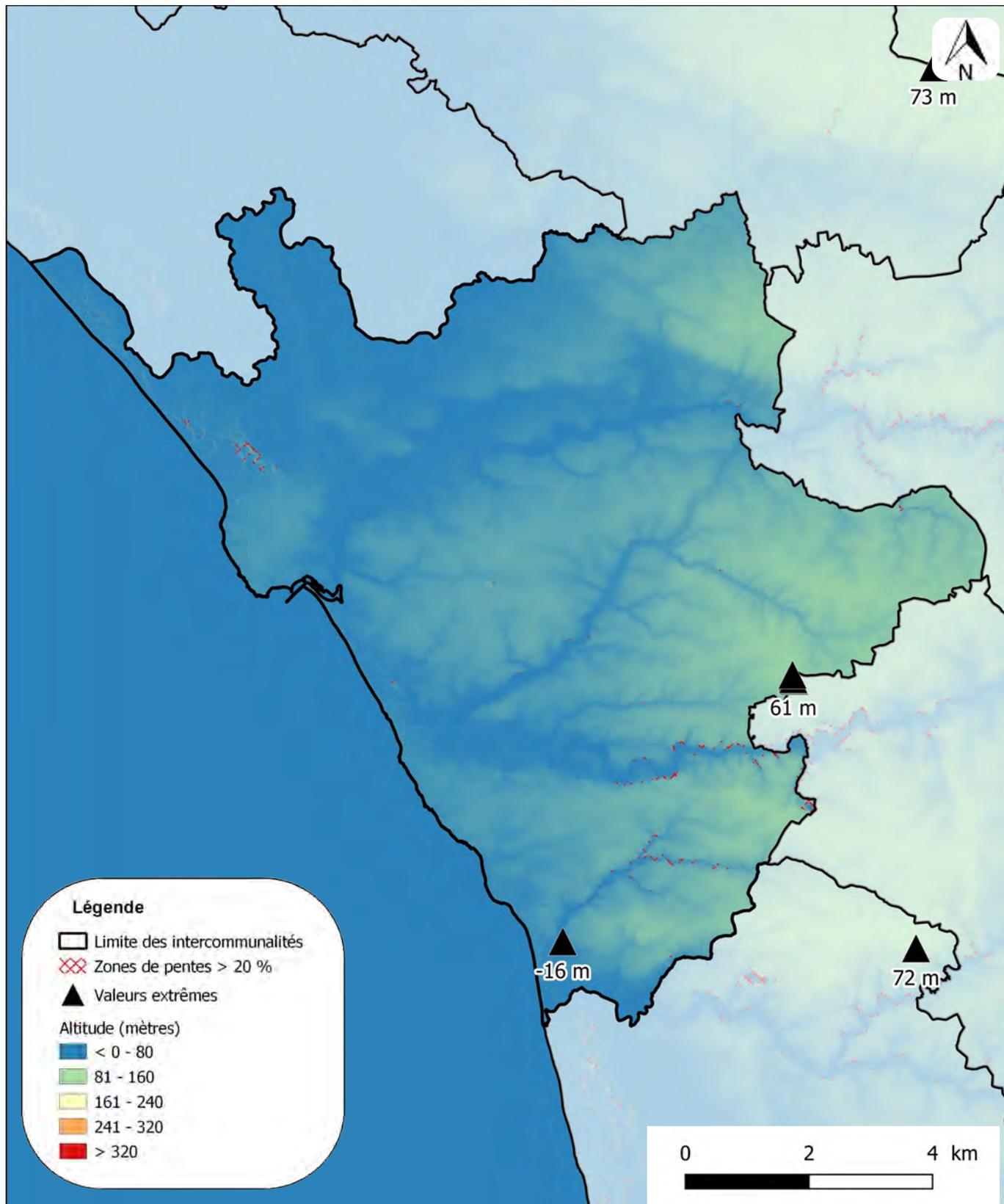
Commune	Superficie (ha)	Habitants	Densité (hab./km ²)
L'Aiguillon-sur-Vie	2319,04	1941	83,7
Bretignolles-sur-Mer	2733,21	4468	163,47
La Chaize-Giraud	278,36	1061	381,16
Coëx	3983,4	3146	78,98
Commequiers	4063,19	3444	84,76
Le Fenouiller	1783,32	4668	261,76
Givrand	1180,76	2129	180,31
Landevieille	1381,85	1370	99,14
Saint-Maixent-sur-Vie	1074,19	1055	98,21
Notre-Dame-de-Riez	1474,63	2071	140,44
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	1045,78	7570	723,86
Saint-Hilaire-de-Riez	4883,8	11049	226,24
Brem-sur-Mer	1616,77	2659	164,46
Saint-Révérénd	1574,08	1425	90,53
CA du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	29392,38	48056	163,50

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

Le relief de la communauté d'agglomération suit nettement le réseau hydrographique du territoire. Le point le plus haut est localisé sur la commune de Coëx, à une altitude de 61m. A l'inverse, le point le plus bas est sur la commune de Brétignolles-sur-Mer, à -16m.

L'agglomération est traversée par plusieurs cours d'eau : la Vie au nord, le Gué Gorand et le Jaunay au centre et l'Ecours au sud. Ces cours d'eau marquent le relief du territoire avec des zones basses au niveau de la vallée et des zones plus hautes sur les zones à plus faible réseau hydrographique. Au nord de l'EPCI se trouve également des zones de marais, qui sont logiquement plus basses.

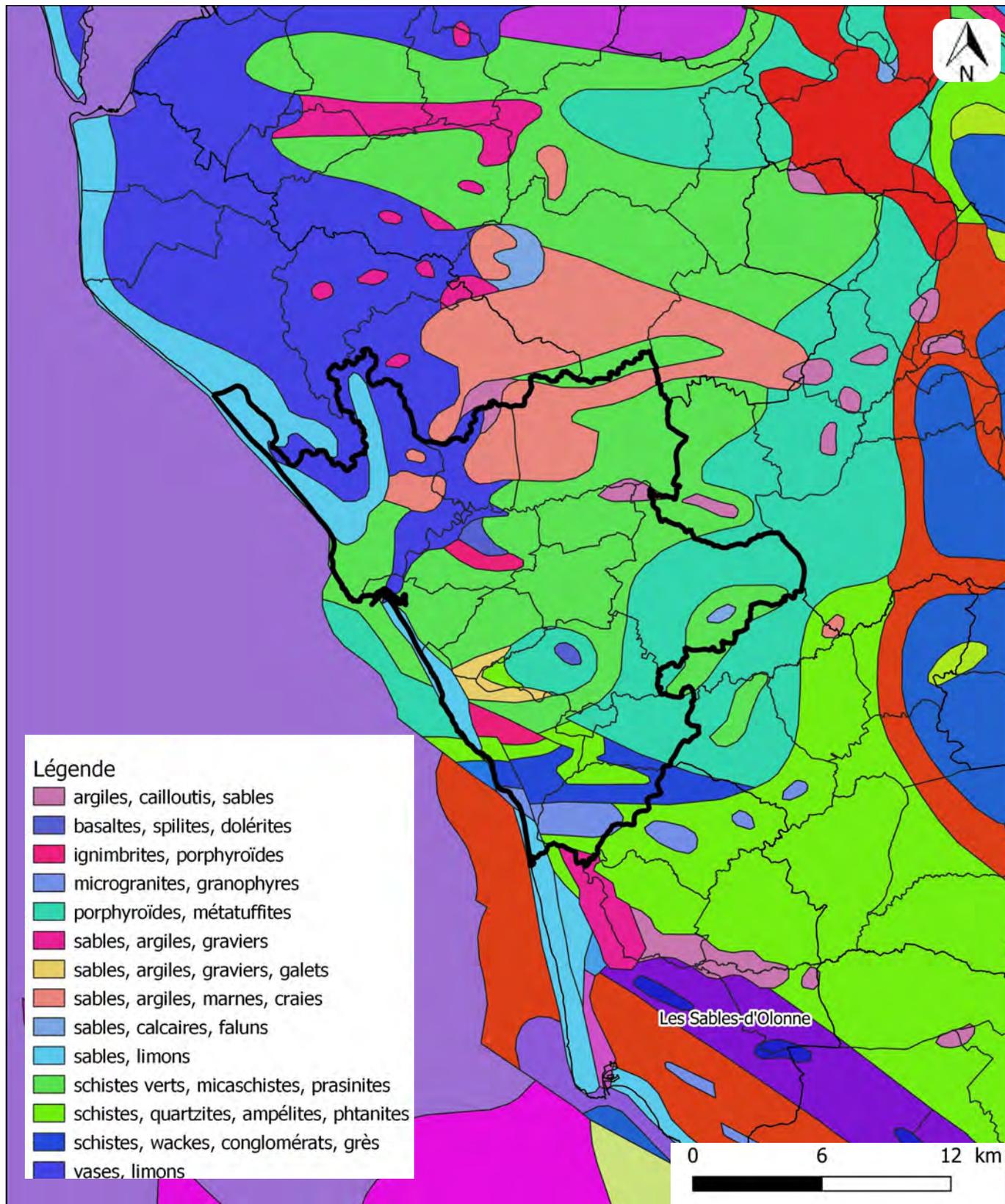
L'ESSENTIEL

- Altitude allant de - 16 à 61 mètres

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.



Photo aérienne de Saint Gilles Croix de Vie © CA du Pays de Saint Gilles Croix de Vie



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)**

La communauté d'agglomération a une géologie très variée sur l'ensemble du territoire. Toutefois, on note une majorité de schiste, essentiellement au centre du territoire. Sur le littoral et dans les marais, les sables et la vase dominant.



Plage de Brétignolles-sur-Mer - © Denise ROBBE

L'ESSENTIEL

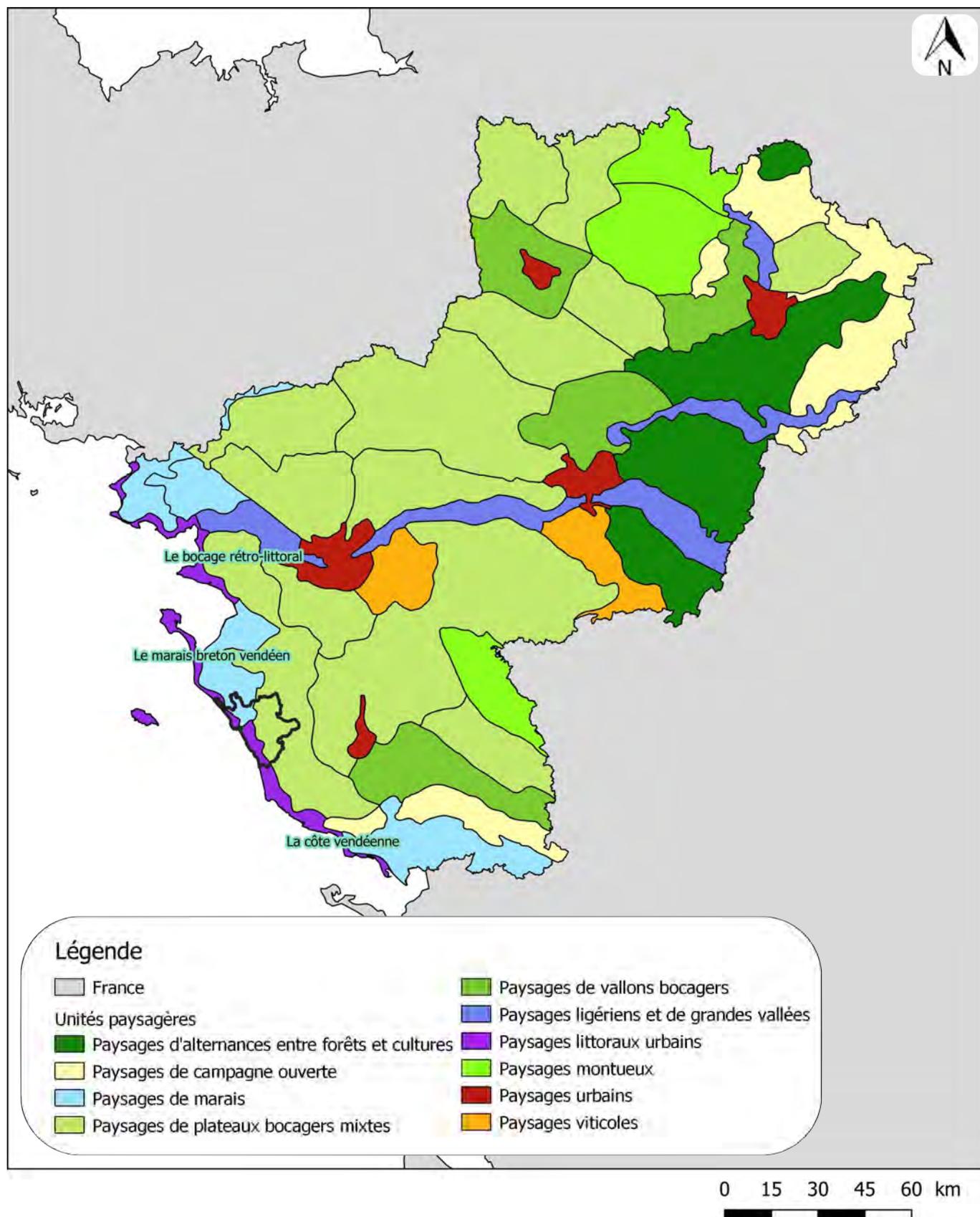
- Géologie variée

La géologie permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité d'un territoire.

géographie physique

DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

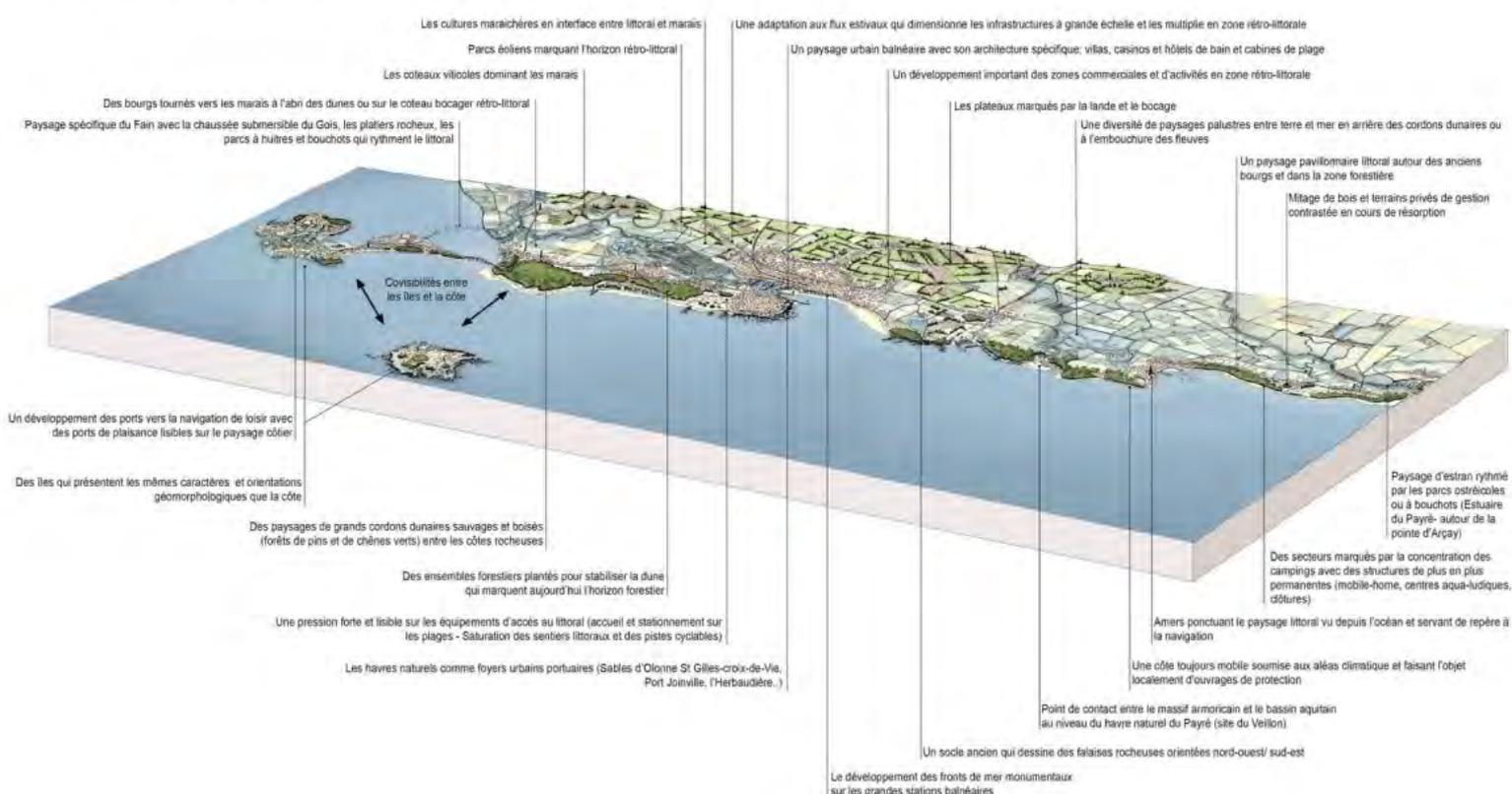
Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales. La communauté d'agglomération du Pays de Saint-Gilles s'étend sur trois unités paysagères : des paysages de marais au nord ouest avec le Marais Breton vendéen (17%) , des paysages littoraux urbain (25 %) sur toute la côte ouest allant de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à Brétignolles-sur-Mer (la côte vendéenne), ainsi que des paysages de plateau bocagers mixtes situés à l'est du territoire et qui est dominant (58%).

L'ESSENTIEL

- Trois unités paysagères : marais, côte littorale et bocage mixte

Un paysage est un partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art.1, convention européenne du paysage).

Bloc-diagramme de l'unité paysagère de la côte vendéenne (42)

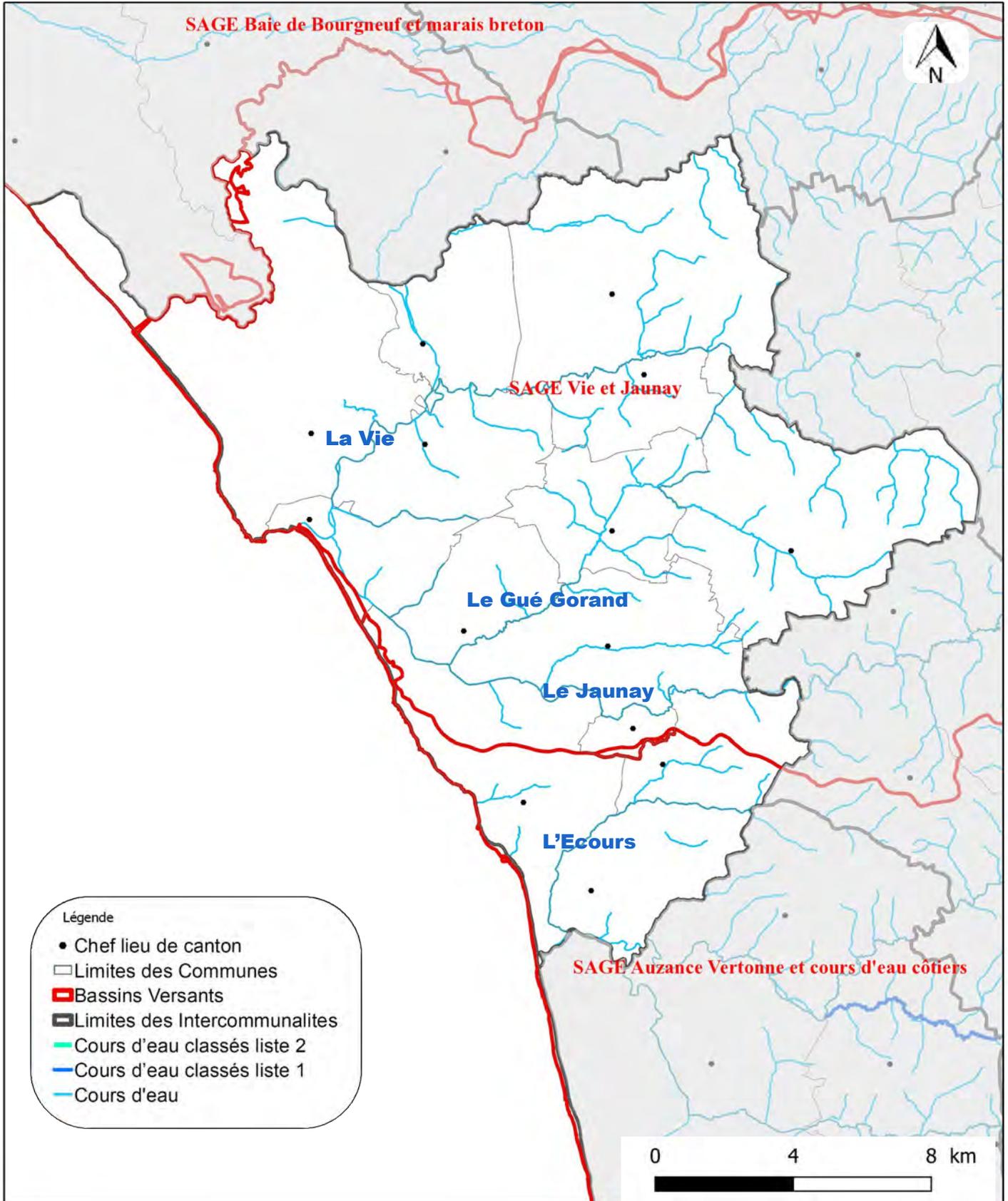


Atlas des paysages des Pays de la Loire - © DREAL des Pays de la Loire

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés
liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

La communauté du Pays de Saint-Gilles est traversée par plusieurs cours d'eau sur l'ensemble du territoire : la Vie, le Gué Gorand, le Jaunay et l'Ecours.

Parmi eux, cinq sont classés sur la liste 1 et ils représentent 72 000 mètres de linéaire. On peut notamment citer la Vie de sa source, jusqu'à la mer. Mais aussi le Gué Gorand, également de sa source jusqu'à sa confluence avec le Jaunay.

Six cours d'eau sont également classés en liste 2, représentant un peu plus de 62 000 mètres linéaires. Principalement avec la Vie sur 20 000 mètres, de l'aval du barrage jusqu'à la mer.

L'ESSENTIEL

- 72 000 ml de cours d'eau en liste 1

- 62 000 ml en liste 2

La liste 1 des cours d'eau vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité. La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments dans un délai de 5 ans après l'arrêt de classement.

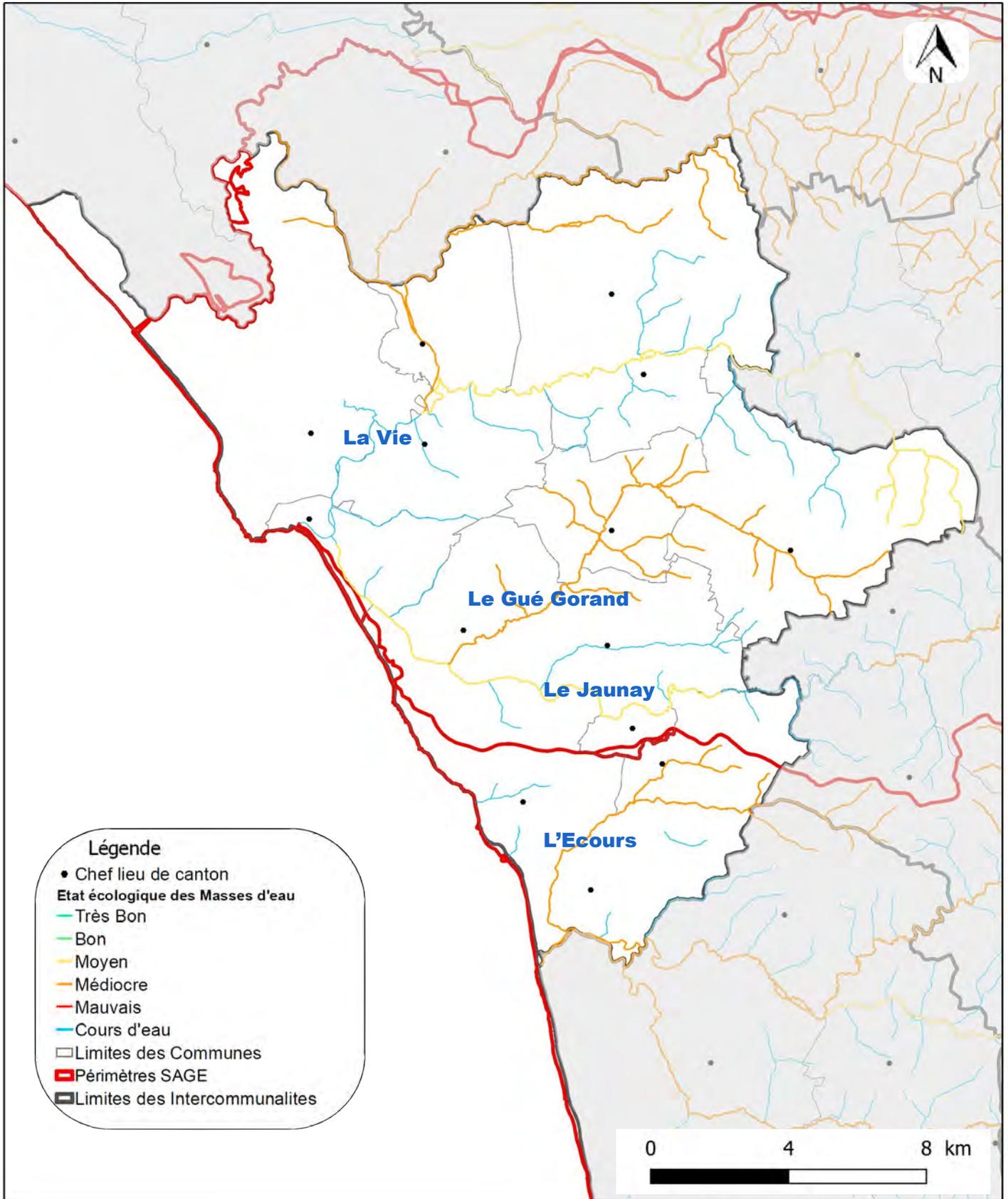
Cours d'eau classés liste 1	Linéaire (m)	% liste 1
La Vie de la source jusqu'à la mer	21169	29,33
Le Gué Gorand de la source (pont de la RD21) jusqu'à la confluence avec le Jaunay	18963	26,27
Le Jaunay de la source jusqu'à la confluence avec la Vie	18751	25,98
Le Lignerons de la source jusqu'à la confluence avec la Vie	6763	9,37
L'Auzance de la source jusqu'à la mer	6526	9,04
Total cours d'eau classés liste 1	72172	100
55% du linéaire de cours d'eau de l'EPCI classés liste 1		

Cours d'eau classés liste 2	Linéaire (m)	% liste 2
La Vie de l'aval du barrage d'Apremont jusqu'à la mer	21170	34,08
Le Jaunay de l'aval du barrage du Jaunay jusqu'à la mer	16425	26,44
Le Gué Gorand de l'aval du barrage du Gué Gorand jusqu'à la confluence avec le Jaunay	11221	18,06
Le Lignerons de la source jusqu'à la confluence avec la Vie	6764	10,89
L'Auzance de la source jusqu'à la mer	3761	6,06
La Vertonne de la source jusqu'à la confluence avec l'Auzance	2781	4,48
Total cours d'eau classés liste 2	62122	100
48% du linéaire de cours d'eau de l'EPCI classés liste 1		

milieux naturels

DU TERRITOIRE

L'état écologique des masses d'eau



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

Sur l'ensemble de ce territoire, aucun cours d'eau n'est en bon et très bon état. En effet, 41 km sont dans un état moyen (soit 32%), tels que le Jaunay ou une partie de la Vie.

90 km sont état médiocre, soit 68 % des cours d'eau présents sur la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. Parmi ces cours d'eau, nous pouvons citer le Gué Gorand ou l'Ecours.

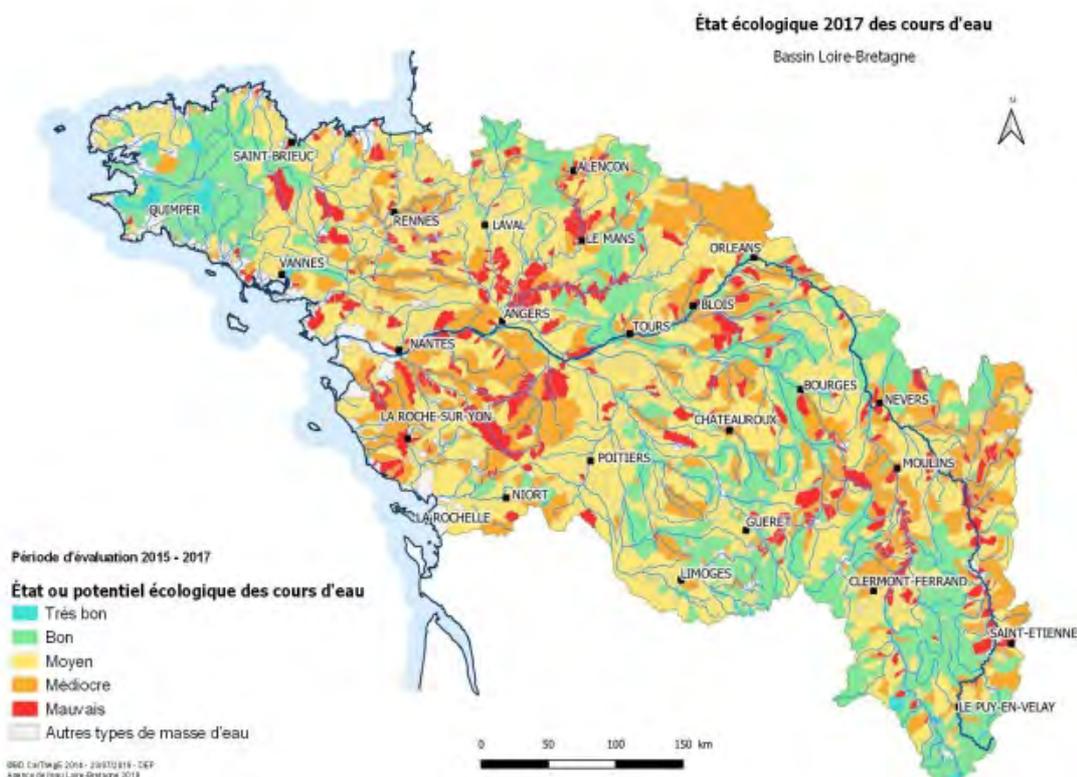
Etat écologique	Linéaire (km)	% Cours d'eau EPCI
Très bon	0	0,00
Bon	0	0,00
Moyen	41,03	31,24
Médiocre	90,31	68,76
Mauvais	0	0,00

L'ESSENTIEL

- **Aucun cours d'eau en bon état-**
- **32 % des cours d'eau en état moyen et 68 % en mauvais état**

L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés, de diatomées ...), des éléments de qualité physico-chimique (température, oxygène dissous, nutriments ...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variation de la largeur du lit, sinuosité ...).

État écologique des masses d'eau (Source : INSEE 2019 & IFREMER 2019)



milieux naturels

DU TERRITOIRE

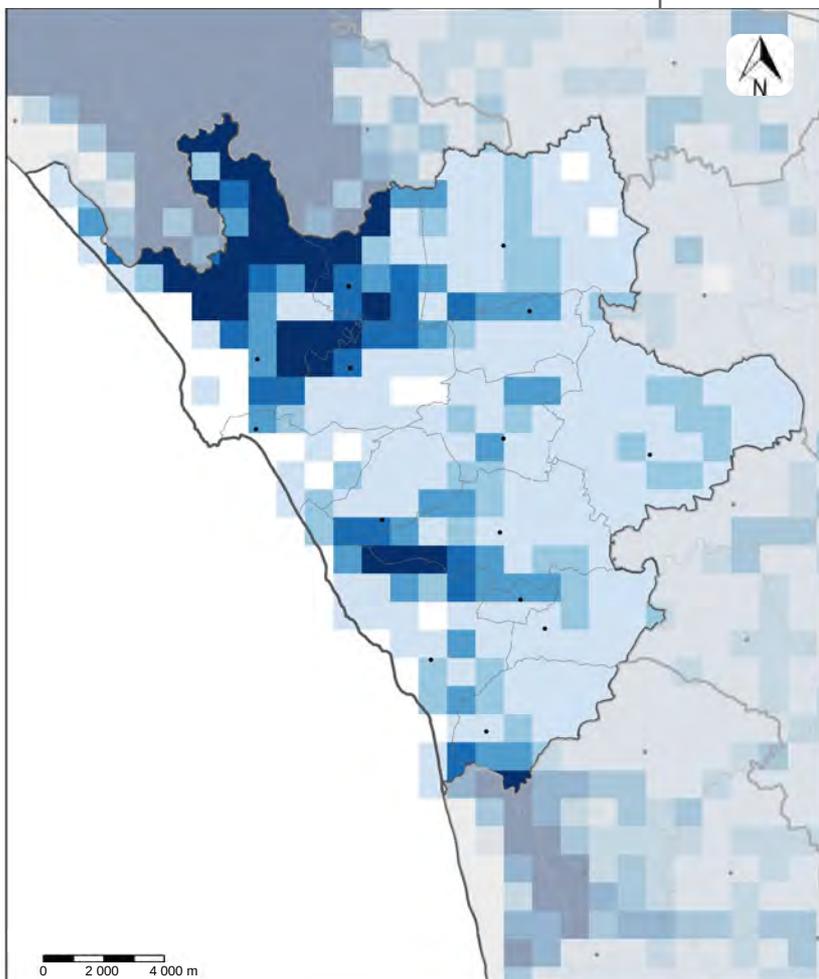
Les zones humides

Légende

- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites



0 2 000 4 000 m



0 2 000 4 000 m

Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau**
- Pas de zones humides
- Inférieur à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Supérieur à 50 %

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales. Elles sont aujourd'hui menacées par l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles, l'arrivée d'espèces exotiques envahissantes, ... Ce sont plus de 50 % des zones humides qui ont disparu en France au siècle dernier.

Sur la communauté de communes, plus de 4 000 ha de zones humides ont été prélocalisées par la DREAL des Pays de la Loire, c'est à dire identifiées comme étant des zones humides potentielles. Elles recouvrent 14 % du territoire.

Les communes ayant les plus grandes superficie de zones humides sont Notre-Dame-de-Riez, Saint-Hilaire-de-Riez et Brétignolles-sur-Mer.

L'ESSENTIEL

- Plus de 4 000 ha de zones humides

Superficie et pourcentage de zones humides par commune (Source : DREAL 2021)

Commune	Surface ZH (ha)	% de la superficie communale	% de la superficie de l'EPCI
Brem-sur-Mer	156,87	0,10	0,5368
Bretignolles-sur-Mer	379,13	0,14	0,0005
Coëx	125,63	0,03	0,0001
Commequiers	193,14	0,05	0,0002
Givrand	93,63	0,08	0,0003
L'Aiguillon-sur-Vie	264,59	0,11	0,0004
La Chaize-Giraud	24,59	0,09	0,0003
Landevieille	48,90	0,04	0,0001
Le Fenouiller	215,25	0,12	0,0004
Notre-Dame-de-Riez	610,19	0,42	0,0014
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	23,60	0,02	0,0001
Saint-Hilaire-de-Riez	1858,77	0,38	0,0013
Saint-Maixent-sur-Vie	49,70	0,05	0,0002
Saint-Révérend	75,79	0,05	0,0002
CA du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	4119,78	29224,00	14,097

Classement par ordre d'importance :  1 2 3

Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

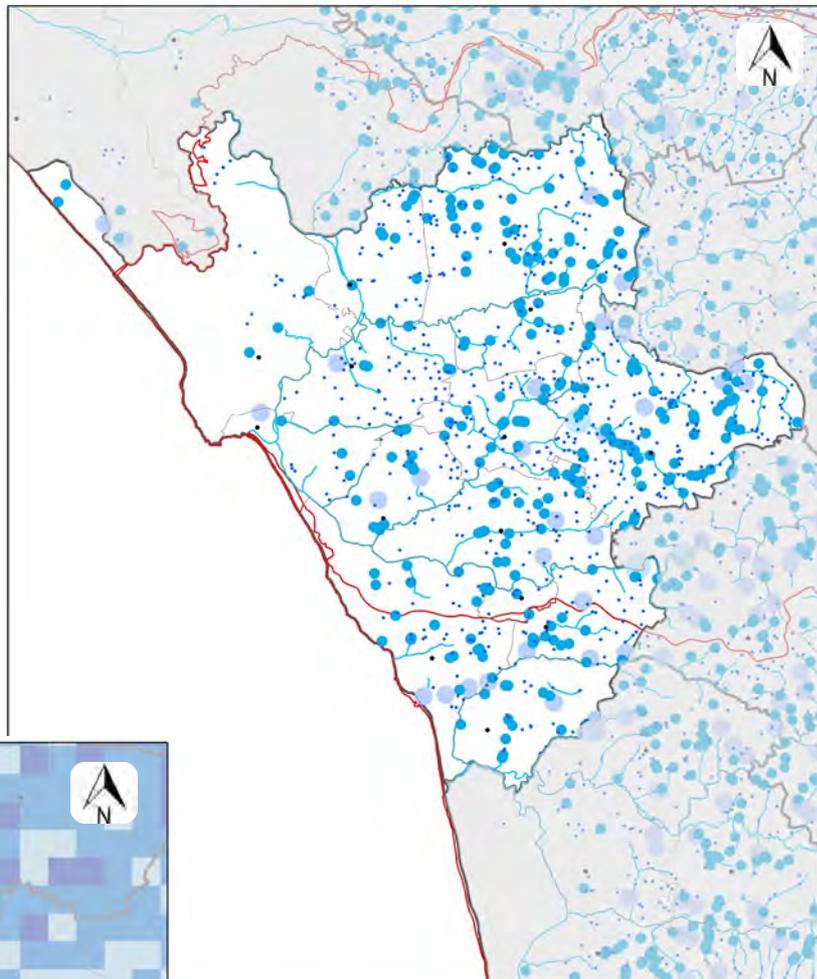
milieux naturels

DU TERRITOIRE

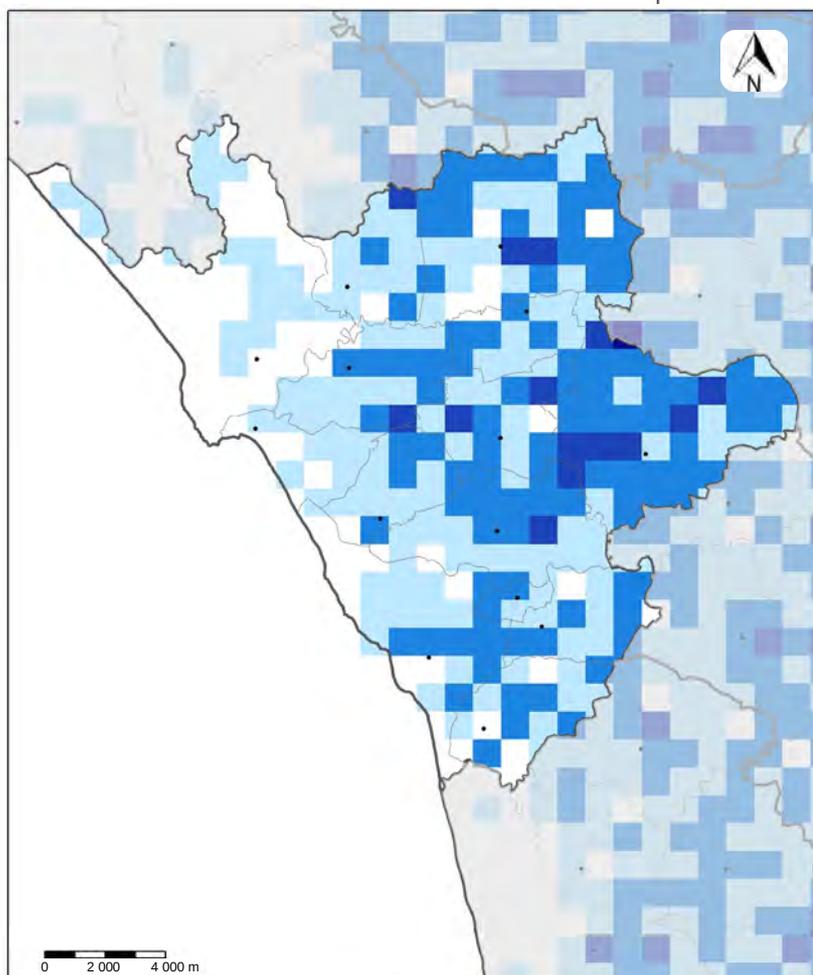
Les étangs

Légende

- Chef lieu de canton
- plans d'eau supérieurs 100m²
 - 100 à 1000 m²
 - 1000 à 10000 m²
 - 1 à 10 ha
 - > 10 ha
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites



0 2 000 4 000 m



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- Densité d'étangs
- Nombre d'étangs au km²
- aucun étang
- de 1 à 3 étangs
- de 4 à 8 étangs
- de 9 à 15 étangs
- > à 15 étangs

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

L'Office Français de la Biodiversité définit un étang comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial, et est généralement caractérisé par une forte productivité végétale et animale.

Plus de 900 étangs ont été inventoriés sur l'EPCI. C'est la commune de Coëx qui en possède le plus (236) suivi de Commequiers (156).

Pour rappel, différents structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux, etc.) ont effectuées des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la température du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval ;
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur ;
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges ;
- **Impact sur la continuité écologique** ;
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérives des peuplements.

L'ESSENTIEL

- Plus de 900 étangs
- Des étangs aux multiples impacts sur la ressource en eau

Nombre d'étangs par superficie par commune

Commune	< 1 ha	Entre 1 ha et 10 ha	> 10 ha	Total
Brem-sur-Mer	36	3	0	39
Bretignolles-sur-Mer	60	4	0	64
Coëx	229	6	1	236
Commequiers	154	2	0	156
Givrand	41	2	0	43
L'Aiguillon-sur-Vie	77	3	0	80
La Chaize-Giraud	6	0	0	6
Landevieille	49	4	0	53
Le Fenouiller	60	1	0	61
Notre-Dame-de-Riez	37	0	0	37
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	14	1	0	15
Saint-Hilaire-de-Riez	23	1	0	24
Saint-Maixent-sur-Vie	40	0	0	40
Saint-Révérend	73	2	0	75
CA du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	899	29	1	929

Classement par ordre d'importance :  1 2 3

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création.

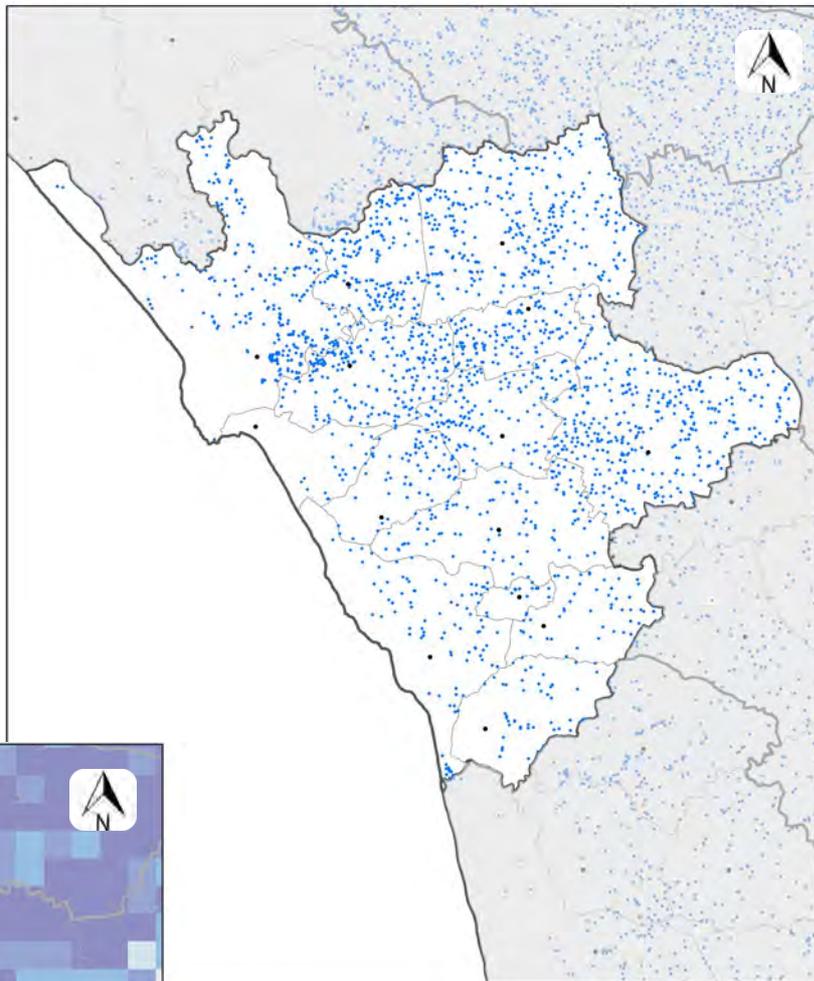
milieux naturels

DU TERRITOIRE

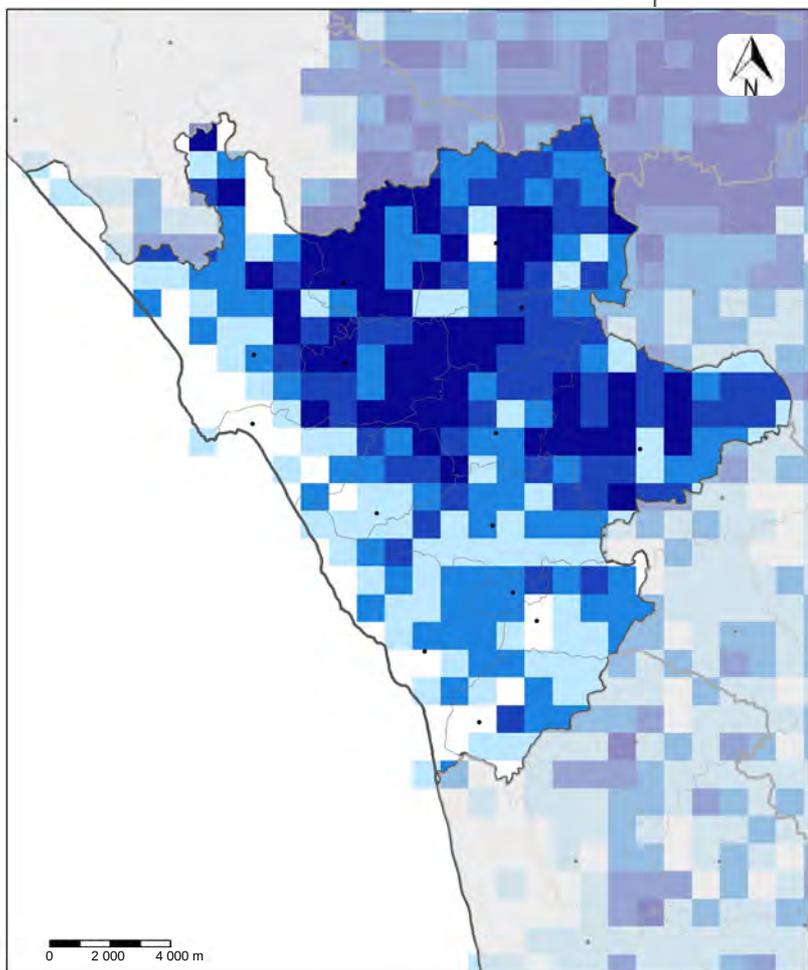
Les mares (< 500 m²)

Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites



0 2 000 4 000 m



Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - ▭ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**
Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 étangs
 - > à 8 mares

0 2 000 4 000 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

La présence des mares est liée à différents usages historiques. Ils peuvent expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres.

À l'instar des étangs, les mares s'observent surtout sur la commune de Coëx (279) et de Commequiers (261). Ces deux communes possèdent une bonne connectivité entre les mares puisqu'elles possèdent entre six et sept mares au km².

Globalement, l'EPCI possède un très bon réseau de mares, puisqu'on en comptabilise plus de 1 500. Elles sont moins abondantes sur le littoral mais très présentes au centre de l'EPCI.

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km². Nous estimons donc que ce territoire possède une bonne connectivité puisque la densité de mares au km² s'élève à 5. Certaines communes ont même une très bonne connectivité avec 9 à 10 mares au km² : Saint-Maixent-sur-Vie, Notre-Dame-de-Riez ou encore Le Fenouiller.

L'ESSENTIEL

- Bonne connectivité entre les mares au sein de l'EPCI

Nombre de mares par superficie par commune

Commune	Nombre mares	Densité (mares / km ²)
Brem-sur-Mer	32	2,02
Bretignolles-sur-Mer	67	2,45
Coëx	279	7,05
Commequiers	261	6,48
Givrand	50	4,28
L'Aiguillon-sur-Vie	81	3,49
La Chaize-Giraud	13	4,80
Landevieille	42	3,10
Le Fenouiller	170	9,55
Notre-Dame-de-Riez	152	10,40
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	17	1,66
Saint-Hilaire-de-Riez	164	3,36
Saint-Maixent-sur-Vie	111	10,36
Saint-Révérend	121	7,65
CA du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	1560	5,31

Classement par ordre d'importance : 

Réglementation sur les mares

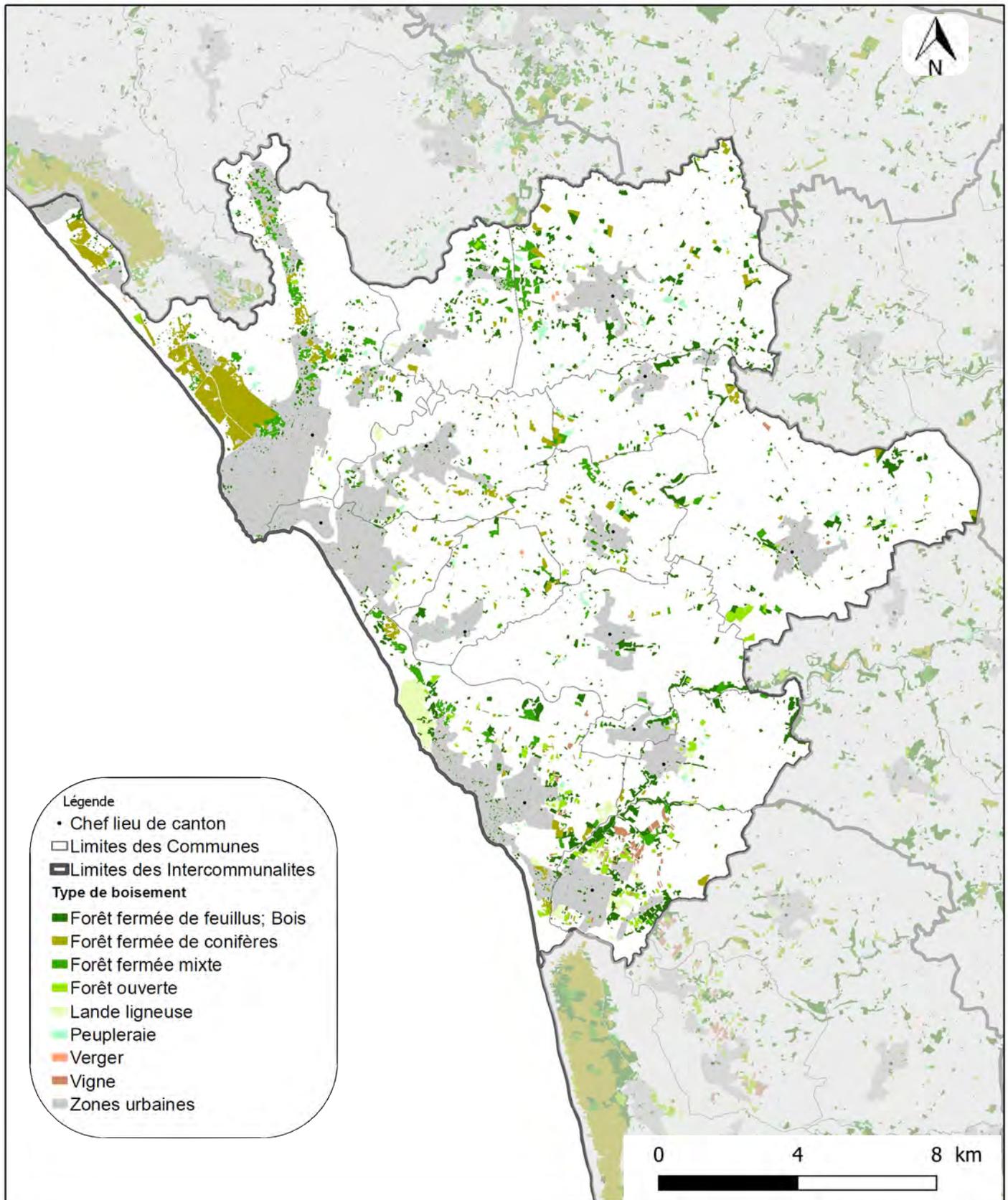
(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière. D'après la loi sur l'eau et le Code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

La communauté de communes du Pays de Saint-Gilles ne possède pas de grand boisement, mais une multitude de petits boisements présents çà et là sur le territoire. Le bois le plus important se situe sur le littoral de Saint-Hilaire-de-Riez et est constitué de conifères. Ce type de boisement représente une superficie de plus de 800 ha sur l'EPCI.

Les forêts fermées de feuillus représentent plus de 800 ha. Il s'agit de nombreux petits bois répartis sur tout le territoire.

Les boisements représentent environ 10 % de la surface du territoire.

L'ESSENTIEL

- Plus de 2 800 ha de boisements soit 10 % du territoire
- Forêt fermée de feuillus en majorité

Surface et pourcentage des différents types de boisements

Type boisement	Surface (ha)	% de la surface boisée	% de la surface du territoire
Bois	300,94	1,02	1,02
Forêt fermée de conifères	680,97	2,32	2,32
Forêt fermée de feuillus	823,77	2,80	2,80
Forêt fermée mixte	422,80	1,44	1,44
Forêt ouverte	174,03	0,59	0,59
Lande ligneuse	250,58	0,85	0,85
Peupleraie	107,14	0,36	0,36
Vergers	6,31	0,02	0,02
Vigne	79,83	0,27	0,27
CA du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	2846,37	-	9,68

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied ou au sol.



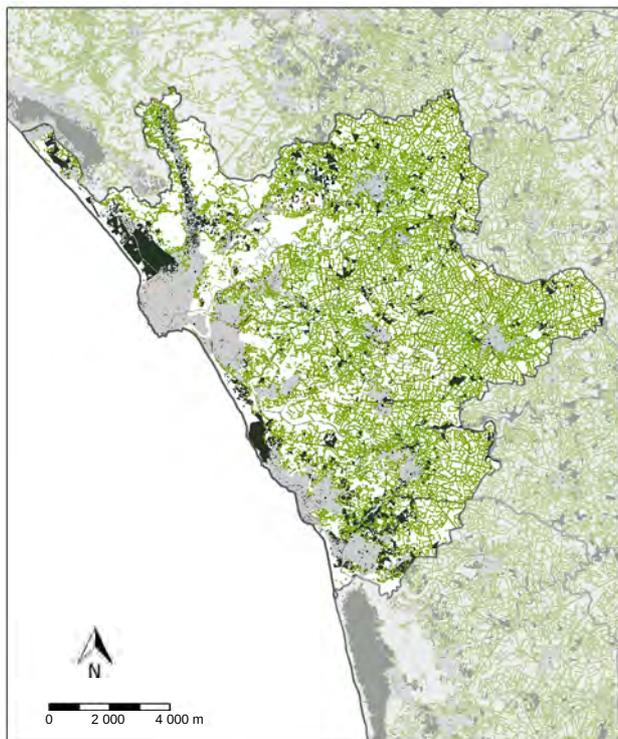
Forêt domaniale des pays de Monts © Office de tourisme du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

milieux naturels

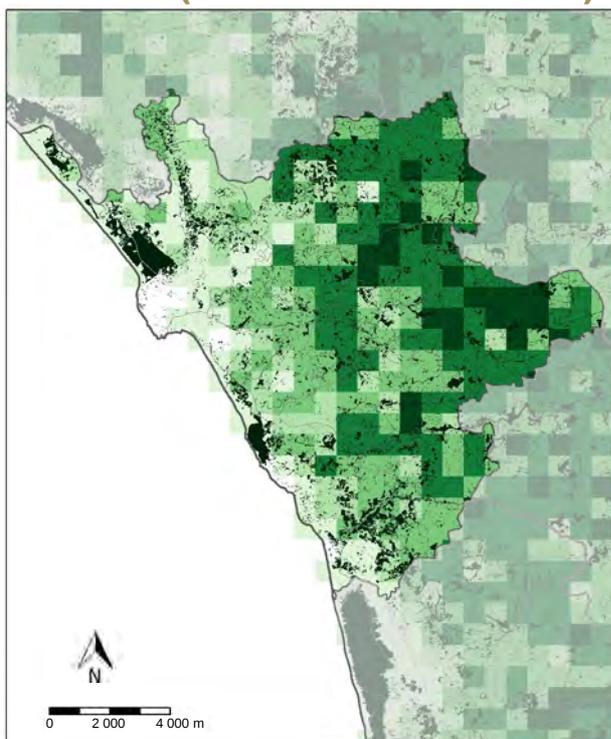
DU TERRITOIRE

Les haies

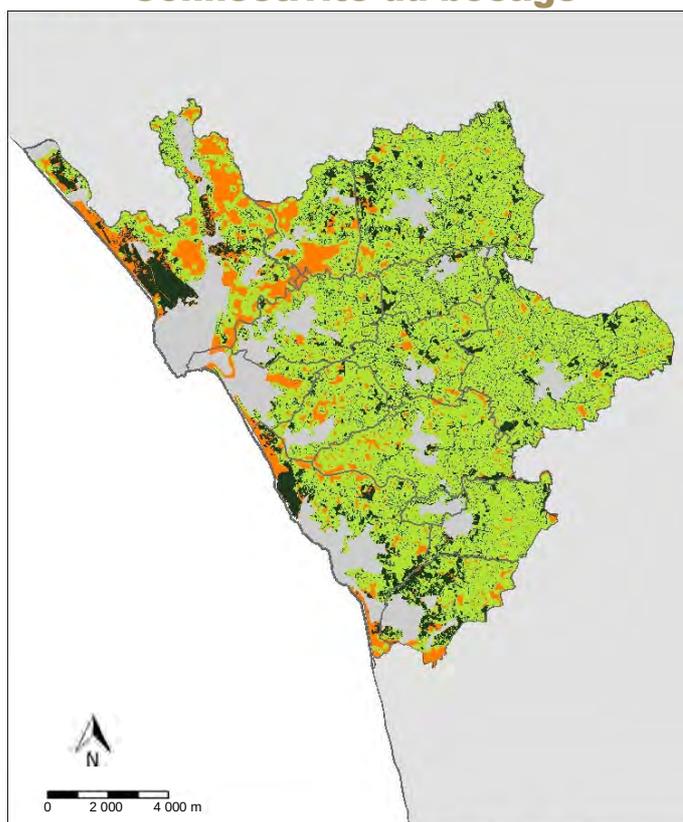
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- ▣ Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare

Connectivité des haies (100m)

- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

L'Est de la communauté de communes possède un bocage fonctionnel. Les communes de Coëx, Commequiers et L'Aiguillon-sur-Vie possèdent un maillage bocager particulièrement dense (entre 180 000 ml et 430 000 ml).

Les communes du littoral possèdent logiquement une connectivité de haies nettement moins intéressantes puisqu'elles sont davantage urbanisées. De plus sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez le paysage est dominé par le marais.

Les haies jouent un rôle indispensable au sein de la continuité écologique de la faune. En effet, elles permettent à de nombreuses espèces d'assurer leur cycle biologique en créant des habitats et des corridors leur permettant de se déplacer mais elles forment également des zones de nourrissage et de reposoir. Les haies bocagères tendent malheureusement à disparaître à la suite de homogénéisation des milieux naturels, avec l'agrandissement des parcelles agricoles par exemple. Une haie favorable se décompose en différentes strates et elle possède diverses essences tels que des arbres à baie ou des plantes à lianes.

L'ESSENTIEL

- Bonne connectivité des haies à l'est du territoire

Linéaire et densité de haies par commune

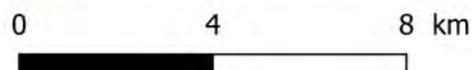
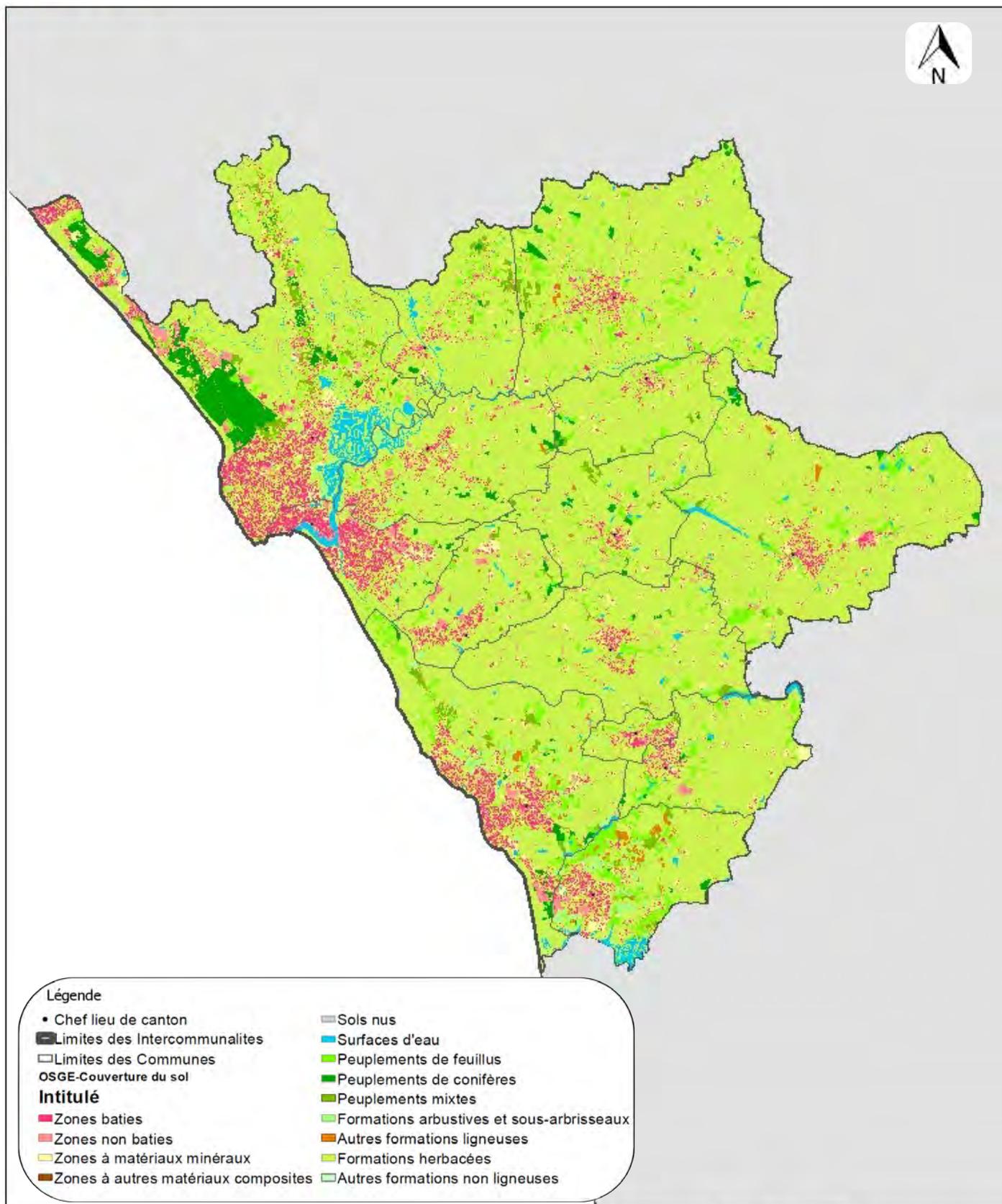
Commune	Linéaire de haies (m)	Densité de haies (mL/ha)	% du linéaire de l'EPCI
Brem-sur-Mer	82635	51,11	3,95
Bretignolles-sur-Mer	125694	45,99	6,01
Coëx	431817	108,40	20,66
Commequiers	378752	93,22	18,12
Givrand	82665	70,01	3,95
L'Aiguillon-sur-Vie	184194	79,43	8,81
La Chaize-Giraud	23053	82,82	1,10
Landeveille	124282	89,94	5,95
Le Fenouiller	132113	74,08	6,32
Notre-Dame-de-Riez	89921	60,98	4,30
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	35532	33,98	1,70
Saint-Hilaire-de-Riez	141960	29,07	6,79
Saint-Maixent-sur-Vie	121235	112,86	5,80
Saint-Révérend	136297	86,59	6,52
CA du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	2090150	71,11	-

Classement par ordre d'importance : 

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellitaires.

L'occupation du sol du Pays de Saint-Gilles est très largement dominée par la formation d'herbacées sur plus de 22 500 hectares, soit 76 % du territoire. On peut aussi noter la présence de peuplements de feuillus sur 1 440 hectares et quasiment la même surface pour les zones bâties.

L'ESSENTIEL

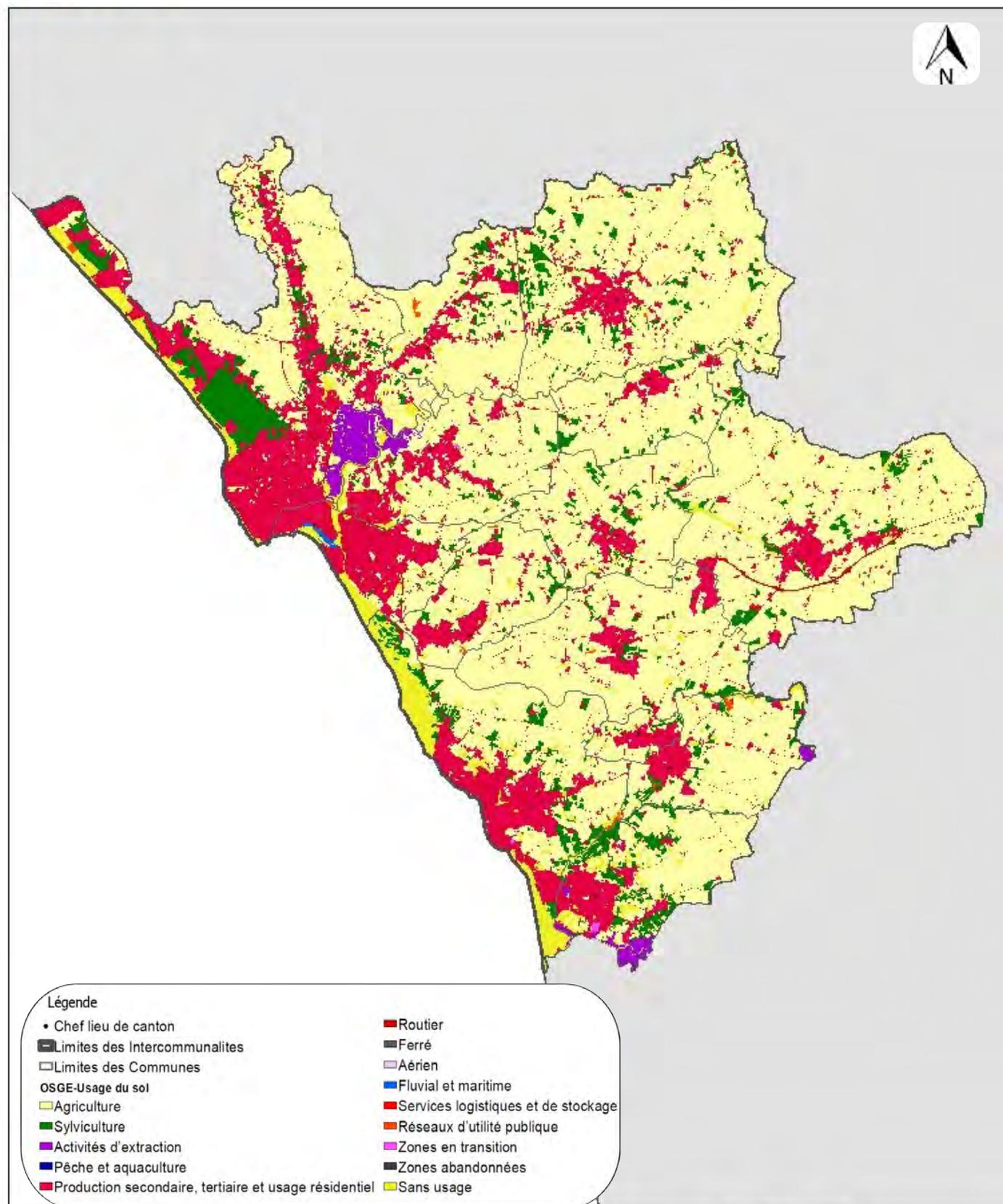
- 75 % de zones constituées de formations herbacées

Surface et pourcentage par type d'occupation du sol (Source : OCSGE, 2013)

Type d'occupation	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Autres formations ligneuses	100,63	0,34
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	327,18	1,11
Formations herbacées	22555,02	76,74
Peuplements de conifères	684,29	2,33
Peuplements de feuillus	1439,35	4,90
Peuplements mixtes	357,54	1,22
Sols nus	66,66	0,23
Surfaces d'eau	648,92	2,21
Zones bâties	1463,94	4,98
Zones non bâties	1104,11	3,76
Zones à matériaux minéraux	667,67	2,27

Classement par ordre d'importance : 1 2 3





0 4 8 km

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

La principale activité en lien avec le sol est l'agriculture qui représente 67 % de la surface du territoire, soit près de 20 000 hectares. S'en suit la production secondaire et tertiaire avec près de 5 000 hectares (16 % du territoire, surtout présent à l'ouest du territoire) ainsi que la sylviculture (6,6%) du territoire sur près de 2 000 hectares.

L'ESSENTIEL

- 67 % de l'usage du sol du territoire est dédié à l'agriculture

Surface et pourcentage par type d'usage du sol (Source : OCSGE, 2013)

Type d'usage	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Activités d'extraction	373,52	1,27
Agriculture	19826,55	67,45
Production secondaires, tertiaire et usage rési	4812,38	16,37
Réseaux de transport fluvial et maritime	4,57	0,02
Réseaux d'utilité publique	45,37	0,15
Réseaux ferrés	11,27	0,04
Réseaux routiers	838,18	2,85
Sans usage	1553	5,28
Sylviculture	1939,16	6,60
Zones abandonnées	0,14	0,00
Zones en transition	11,17	0,04

Classement par ordre d'importance :

1 2 3



Marais salant de la Vie - Saint-Hilaire-de-Riez - © Office de Tourisme du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Cultures

Légende

RPG parcelles graphiques

Libellé Culture

Blé

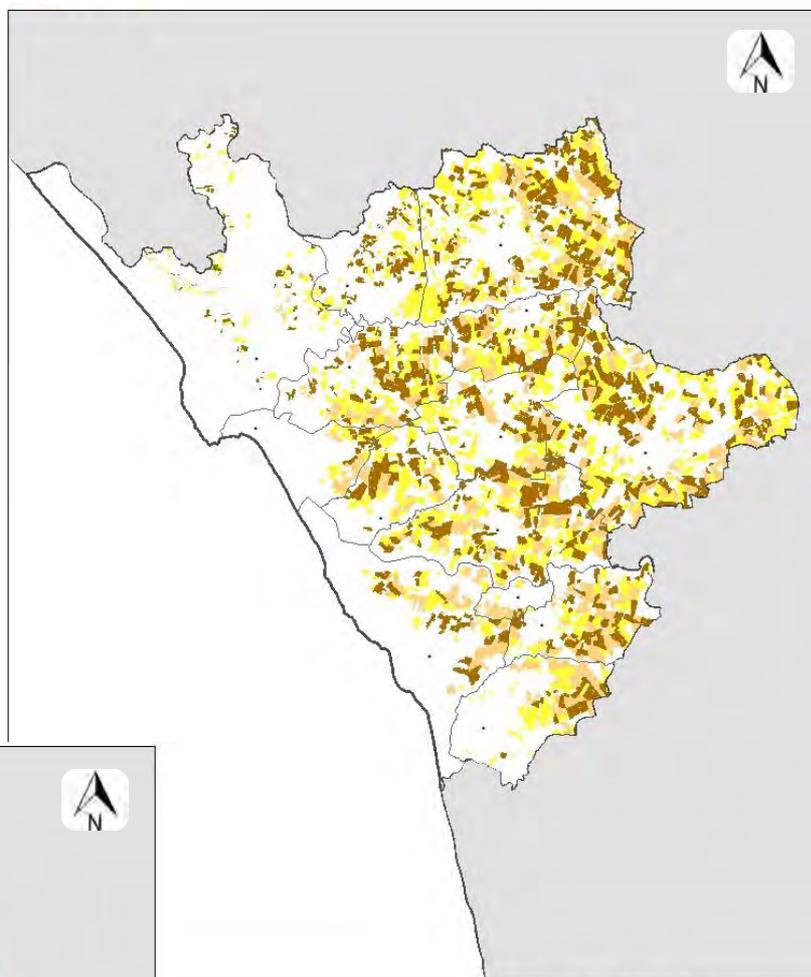
Mais

Autres cultures

• Chef lieu de canton

▬ Limites des Intercommunalites

□ Limites des Communes



0 2 000 4 000 m

Prairies

Légende

RPG parcelles graphiques

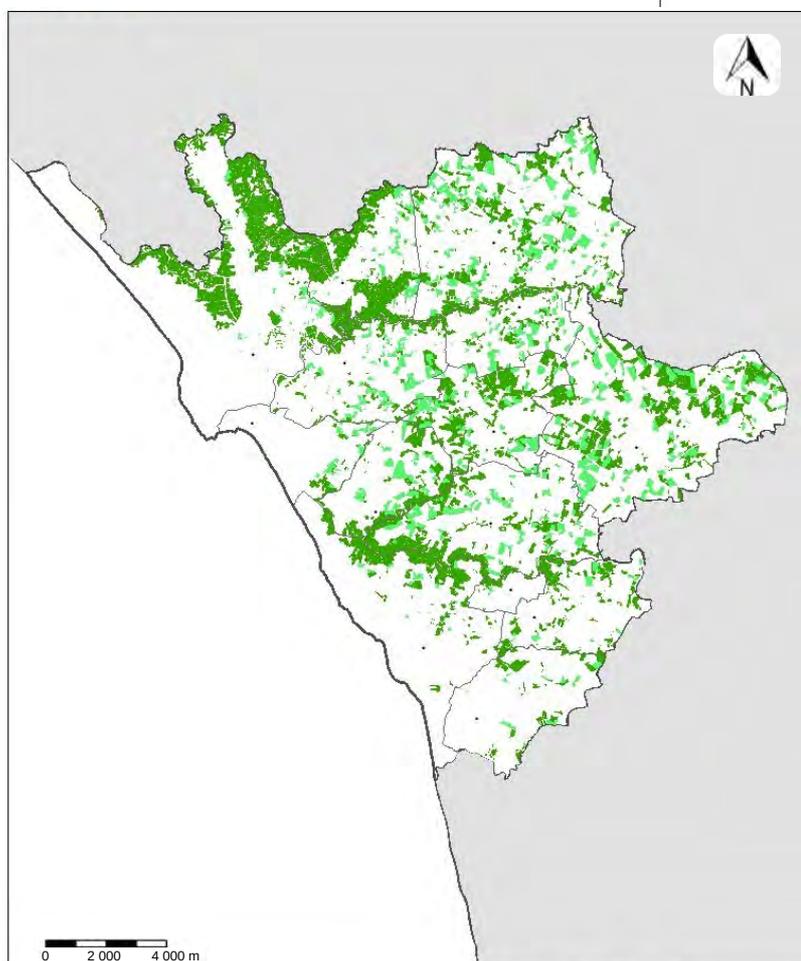
Prairies permanentes

Prairies temporaires

• Chef lieu de canton

□ Limites des Communes

▬ Limites des Intercommunalites



0 2 000 4 000 m

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

En 2020, l'EPCI comptait près de 16 000 ha de Surface Agricole Utile (SAU). Le territoire est une terre d'élevage avec, pour principal usage, des prairies permanentes (32 % de la SAU). Celles-ci se répartissent surtout au niveau des vallées et des marais. Les prairies temporaires occupent quant à elles, 13 % de la SAU.

La première production sur le territoire est le maïs grain / ensilage avec 26 % de la SAU. Cette culture est surtout présente dans le centre et l'est du territoire. On cultive ensuite le blé (7,93 %) et le tournesol (4%).

L'ESSENTIEL

- Prairie permanentes et temporaires sur près d'un tiers du territoire

Surface et pourcentage des cultures du territoire (Source : RPG, 2020)

Exploitation	Surface (ha)	% de la surface agricole	% de la surface du territoire
Blé tendre	1585	9,93	5,39
Colza	119,00	0,75	0,40
Fourrage	523,00	3,28	1,78
Maïs grain et ensilage	4220,00	26,43	14,36
Orge	316,00	1,98	1,08
Prairies permanentes	5223,00	32,71	17,77
Prairies temporaires	2127,00	13,32	7,24
Tournesol	696,00	4,36	2,37
Autres céréales	503,00	3,15	1,71
Autres	657,00	4,11	2,24
CA du Pays de Saint Gilles croix de vie	15969	100,00	54,33

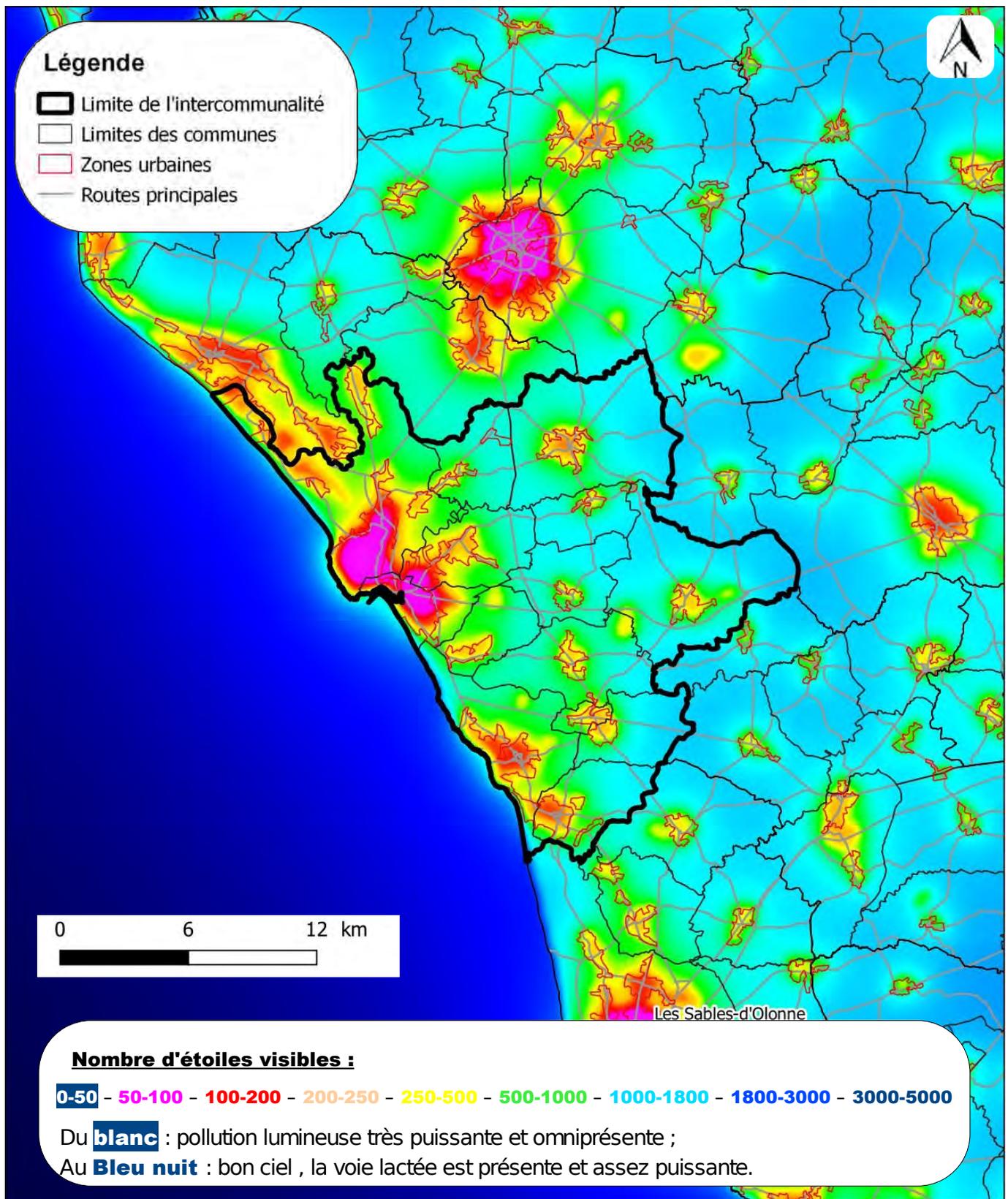
Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier d'une aide de la politique agricole commune (PAC).



Pâturage sur la commune de Givrand - © Office de Tourisme du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) sur plusieurs échelles. Cette pollution engendre différentes conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : perturbation du rythme circadien, accroissement de la prédation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration.

Dans le but de diminuer les impacts environnementaux et de réduire la consommation énergétique, la prise en compte de la pollution lumineuse se développe dans nos façons d'aménager le territoire et de vivre. Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande ou par détection de mouvement, éclairage moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée ... La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire. A l'échelle de la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le littoral est soumis à une très forte pollution lumineuse du fait d'une urbanisation importante.

Les autres points à forte pollution lumineuse sont émis par les centres et bourgs des communes du territoire.

L'ESSENTIEL

- Forte pollution lumineuse sur les communes de la côte



Éclairage nocturne - Saint Gilles Croix de Vie - © Mairie de Saint Gilles Croix de Vie

Réglementation sur les éclairages nocturnes

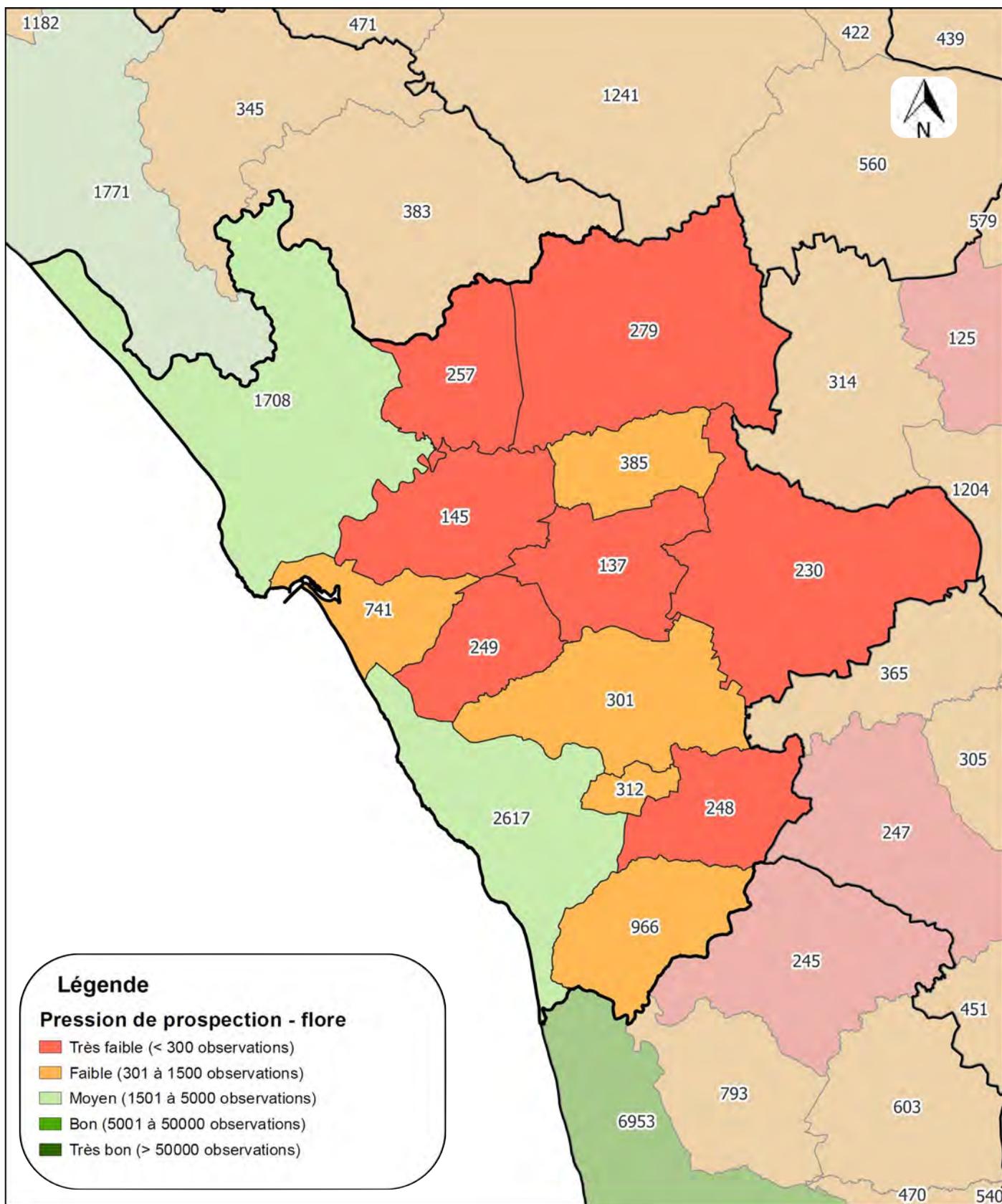
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairages extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation de ciel nocturne. »

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)



Les données utilisées pour les cartes qui vont suivre sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire. Elles ont été collectées dans le cadre de projets bénéficiant de financements publics ou produites par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par de nombreux partenaires dont la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire Botanique National de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement.

Le Portail Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. L'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente.

Pour refléter cette pression d'inventaire, nous avons associé le nombre d'espèces observées par commune au niveau de connaissance estimé pour chaque groupe. Ce niveau de connaissance exprime un nombre d'espèces connues sur le territoire par rapport à l'ensemble des espèces déjà observées sur les Pays de la Loire.

Des grandes disparités sont présentes pour le groupe de la flore. Parmi les 14 communes du territoire, celles de Brétignolles-sur-Mer et de Saint-Hilaire-de-Riez sont les mieux prospectées avec plus de 2 500 données pour la première et plus de 1 500 observations pour la seconde. Ces communes sont en effet très attractives pour les naturalistes grâce à leur bande littorale encore sauvage par endroit. A l'inverse, 85 % du territoire possède une pression faible à très faible, comme par exemple Le Fenouiller avec moins de 200 données.

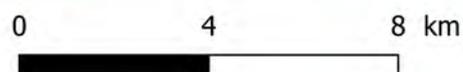
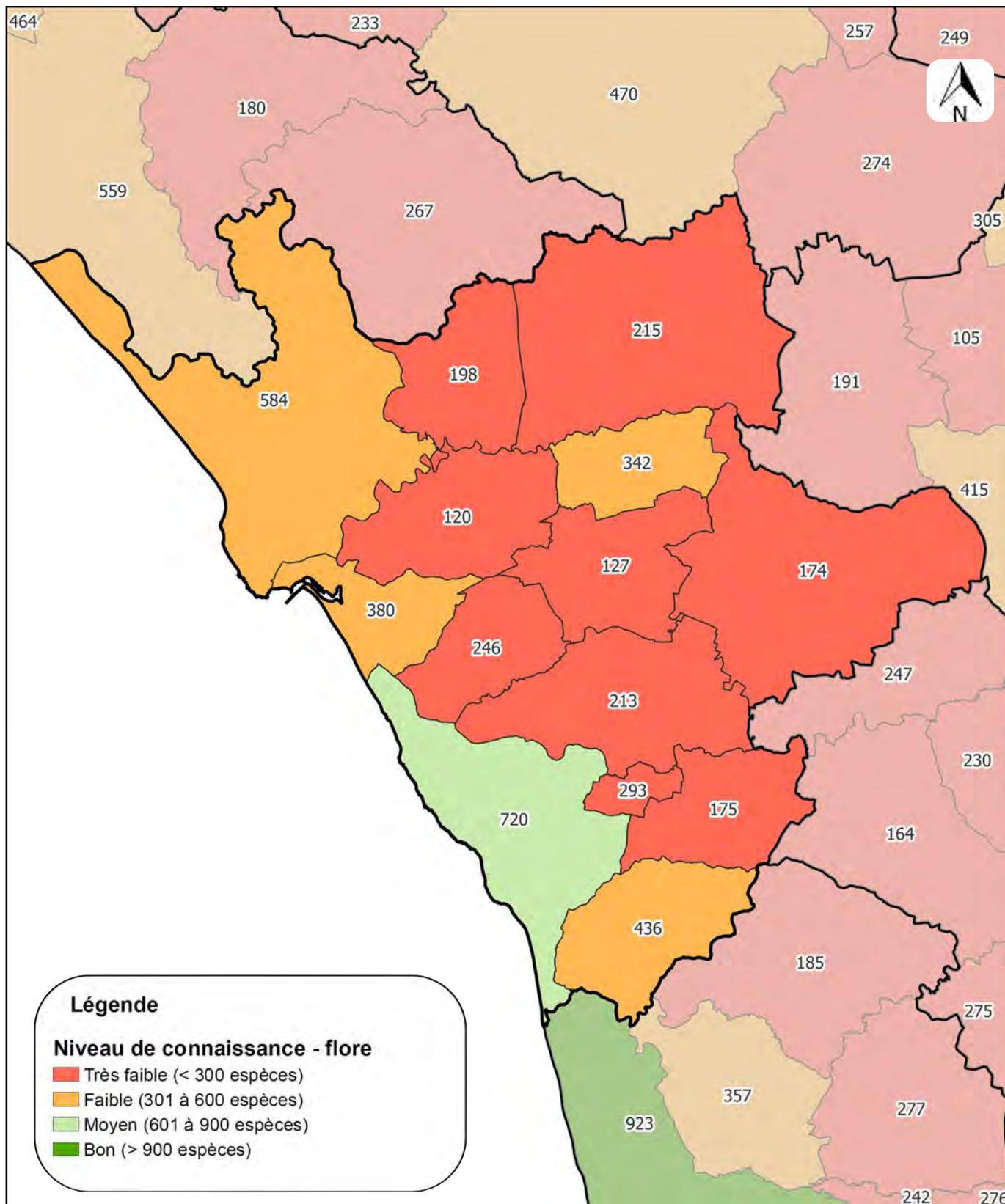
L'ESSENTIEL

- 85 % du territoire avec un niveau de prospection insuffisant

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères : nombre d'espèces





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

Du fait d'un nombre d'observation important sur la commune de Brétignolles-sur-Mer, son niveau de connaissance est satisfaisant (plus de 700 espèces). S'en suit la commune de Saint-Hilaire-de-Riez avec près de 600 espèce. Le niveau de connaissance de cette commune est malgré tout jugé faible au regard des potentialités floristiques des milieux présents. L'ensemble des autres communes sont jugées comme ayant un niveau de connaissance faible à très faible, ce qui paraît logique compte tenu de la faible pression de prospection sur celle-ci.

L'ESSENTIEL

- Plus de 700 espèces inventoriées à Brétignolles-sur-Mer
- Très faible nombre d'espèces sur 64 % des communes de l'EPCI

Synthèse des inventaires «Flore »

Communes	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Brem-sur-Mer	966	436
Brétignolles-sur-Mer	2617	720
Coëx	230	174
Commequiers	279	215
Givrand	249	246
L'Aiguillon-sur-Vie	301	213
La Chaize-Giraud	312	293
Landevieille	248	175
Le Fenouiller	145	120
Notre-Dame-de-Riez	257	198
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	741	380
Saint-Hilaire-de-Riez	1708	584
Saint-Maixent-sur-Vie	385	342
Saint-Révérend	137	127
Total général	8 575	1041



DU TERRITOIRE

Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Sur l'EPCI, près de 60 espèces patrimoniales ont été recensées.

Les milieux dunaires

Au sein des 59 plantes patrimoniales connues sur la communauté d'agglomération, sept sont protégées à l'échelle nationale.

Parmi ces plantes, on peut noter la présence du Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*), qui est une plante qui se développe sur les zones sableuses du littoral. Elle est connue sur les communes de Saint-Hilaire-de-Riez et Brétignolles-sur-Mer. Également connue sur ces communes ainsi qu'à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, l'Euphorbe péplis (*Euphorbia pepelis*) pousse sur les mêmes milieux. Cette espèce est considérée comme « Vulnérable » en Pays de la Loire, tandis que le Cynoglosse des dunes apparaît sur la Directive européenne Habitat Faune Flore.

Les zones humides et bords de cours d'eau

Les zones humides de l'EPCI accueillent également un certain nombre d'espèces patrimoniales. Parmi elles, la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*), présente sur la commune de Landevieille. Elle pousse dans les eaux peu profondes des étangs ou des cours d'eau à faible courant. Elle s'observe également sur des sols engorgés ou marécageux. Elle est protégée au niveau national et « quasi-menacée » en Pays de la Loire. Nous pouvons également citer la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) protégée en France. Elle est présente sur la commune de Notre-Dame-de-Riez. Cette plante est abondante dans le Marais breton et le Marais poitevin, en contexte légèrement salé. Elle affectionne les prairies humides de ces zones, des milieux qui ont fortement régressés depuis 50 ans, notamment dans le Marais poitevin



Littorelle à une fleur - © Olivier DURAND



Euphorbe péplis - © Zeynel Cebeci



La flore invasive

Une plante « invasive avérée » est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

Douze espèces de plantes invasives avérées sont connues sur le territoire :

- l'Ailante
- la Fougère d'eau
- le Baccharis à feuilles d'Halimione
- le Bident feuillé
- l'Herbe de la Pampa
- le Datura
- l'Elodée dense
- la Lentille d'eau minuscule
- la Jussie
- le Myriophylle aquatique
- la Renouée de Bohême
- le Robinier faux-acacia



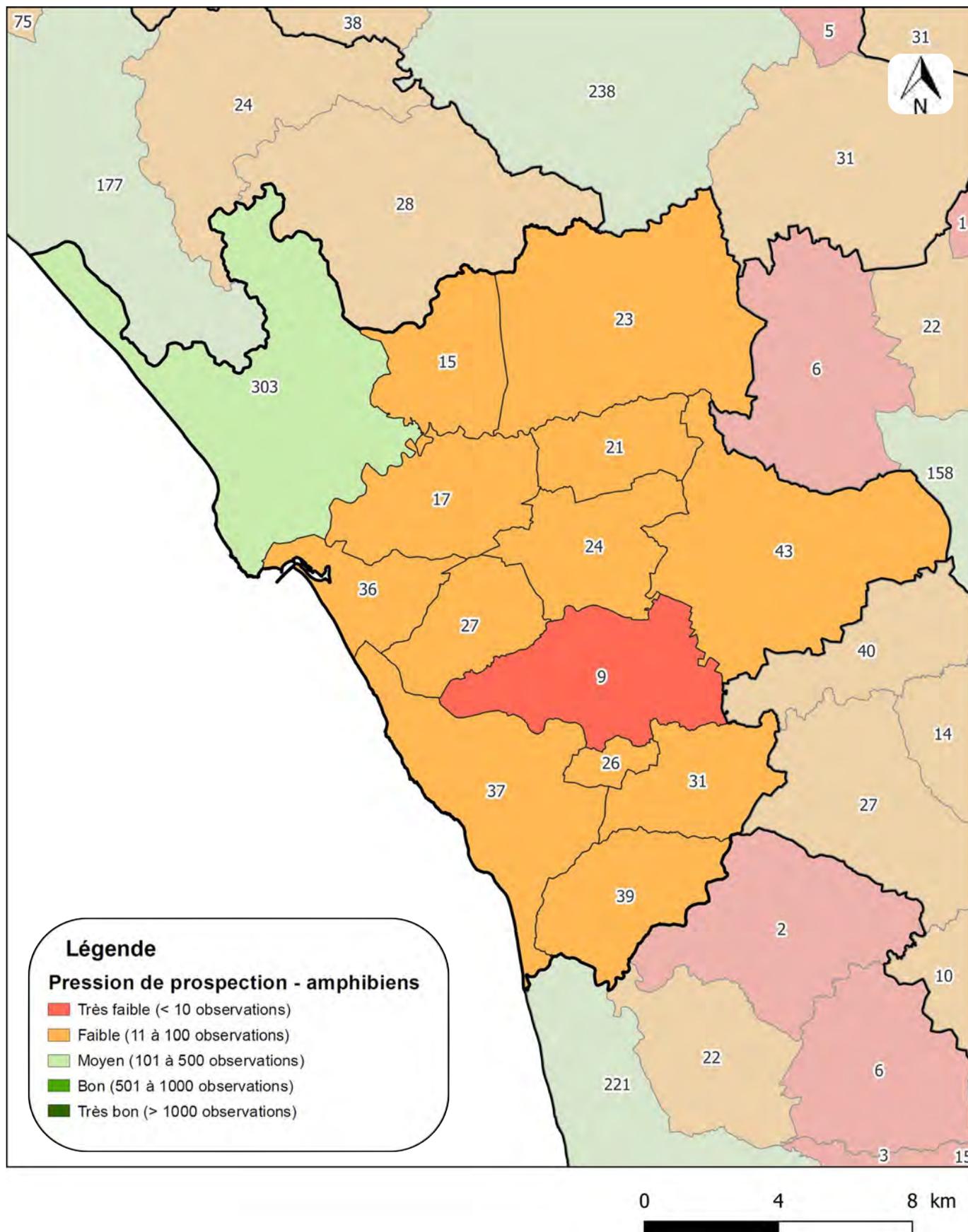
Myriophylle aquatique - © Pierre CHASSELOUP



Datura - © Pierre CHASSELOUP



DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)



Le groupe des amphibiens est globalement peu connu sur la communauté d'agglomération, excepté sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez où le nombre de données recueillies s'élève à plus de 300. Sinon, le nombre de données s'étend de 9 (l'Aiguillon-sur-Vie) à 43 (Coëx).

L'ESSENTIEL

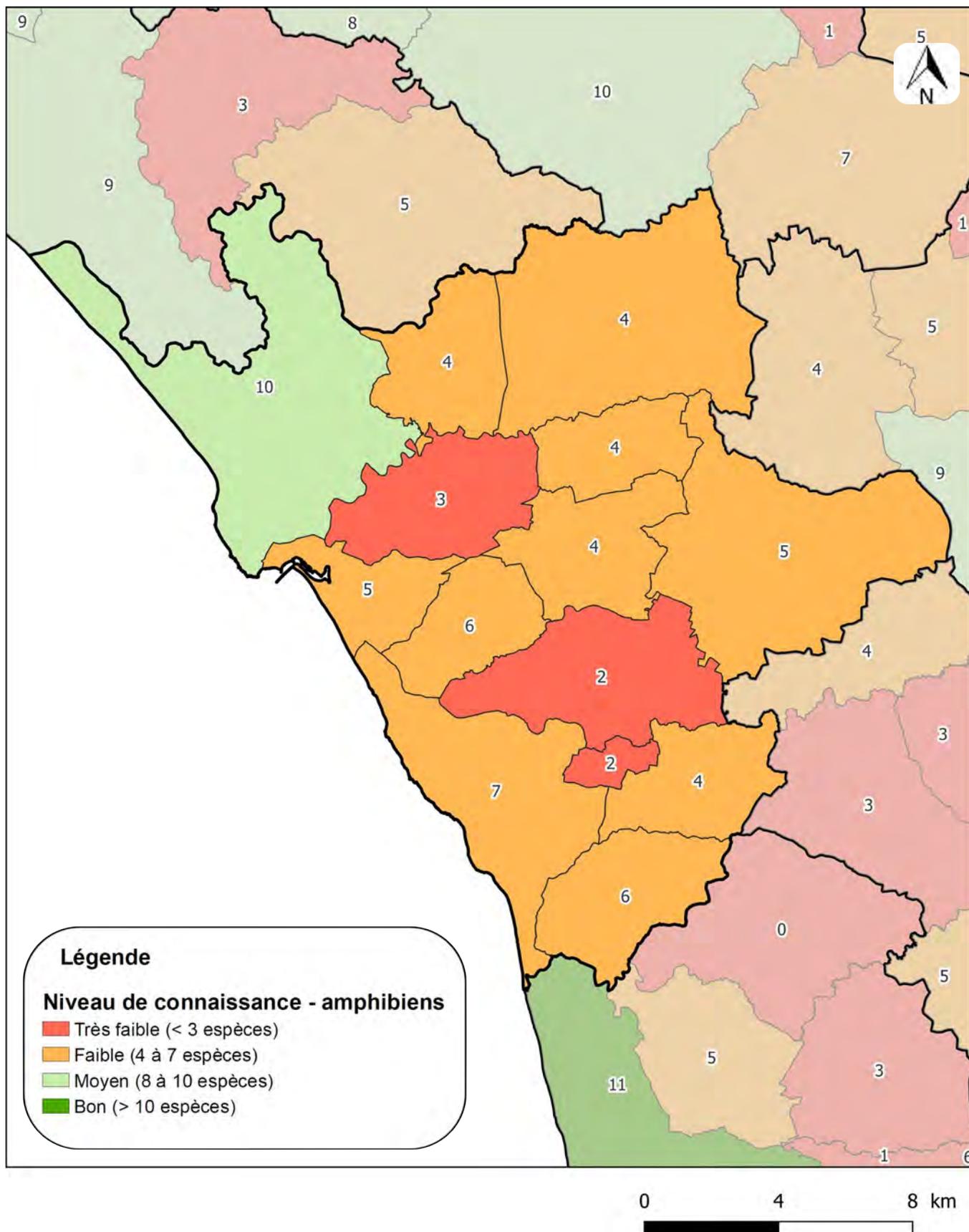
- Pression de prospection faible à très faible sur l'EPCI
- Une seule commune avec une pression de prospection satisfaisante

Synthèse des inventaires « Amphibiens »

Communes	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Brem-sur-Mer	39	6
Brétignolles-sur-Mer	37	7
Coëx	43	5
Commequiers	23	4
Givrand	27	6
L'Aiguillon-sur-Vie	9	2
La Chaize-Giraud	26	2
Landevieille	17	4
Le Fenouiller	17	3
Notre-Dame-de-Riez	15	4
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	36	5
Saint-Hilaire-de-Riez	303	10
Saint-Maixent-sur-Vie	21	4
Saint-Révérend	24	4
Total général	637	14



DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)



La plus grande diversité d'espèces a été recensée sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez. Cela paraît logique puisqu'elle possède une pression de prospection plus importante que les communes voisines. Ces dernières ont d'ailleurs un niveau de connaissance faible à très faible.

Six espèces patrimoniales ont été inventoriées sur la communauté d'agglomération. Parmi les plus remarquables, nous pouvons citer le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*). Il apparaît en tant qu'amphibiens « En danger » sur la liste rouge régionale et « Vulnérable » sur la liste rouge nationale. Le Pélobate est présent sur les dunes de Brétignolles-sur-Mer.

Citons également le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) et l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), inscrits sur la liste rouge régionale en tant qu'espèce « Quasi-menacées ». Cette dernière espèce est présente sur les communes de Saint-Hilaire-de-Riez et Givrand. Le Pélodyte, quant à lui, est présent sur les communes de Saint-Hilaire-de-Riez, Notre-Dame-de-Riez et Brem-sur-Mer.

Parmi les urodèles (tritons), nous pouvons citer le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), « quasi-menacé » en Pays de la Loire. L'espèce est présente sur les communes de Givrand, Commequiers et Saint-Hilaire-de-Riez.

Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) sont en déclin, ce qui en fait le groupe vivant le plus menacé sur notre planète devant les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe. De ce fait, l'ensemble des amphibiens sont protégés au niveau national. Il est donc primordial de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

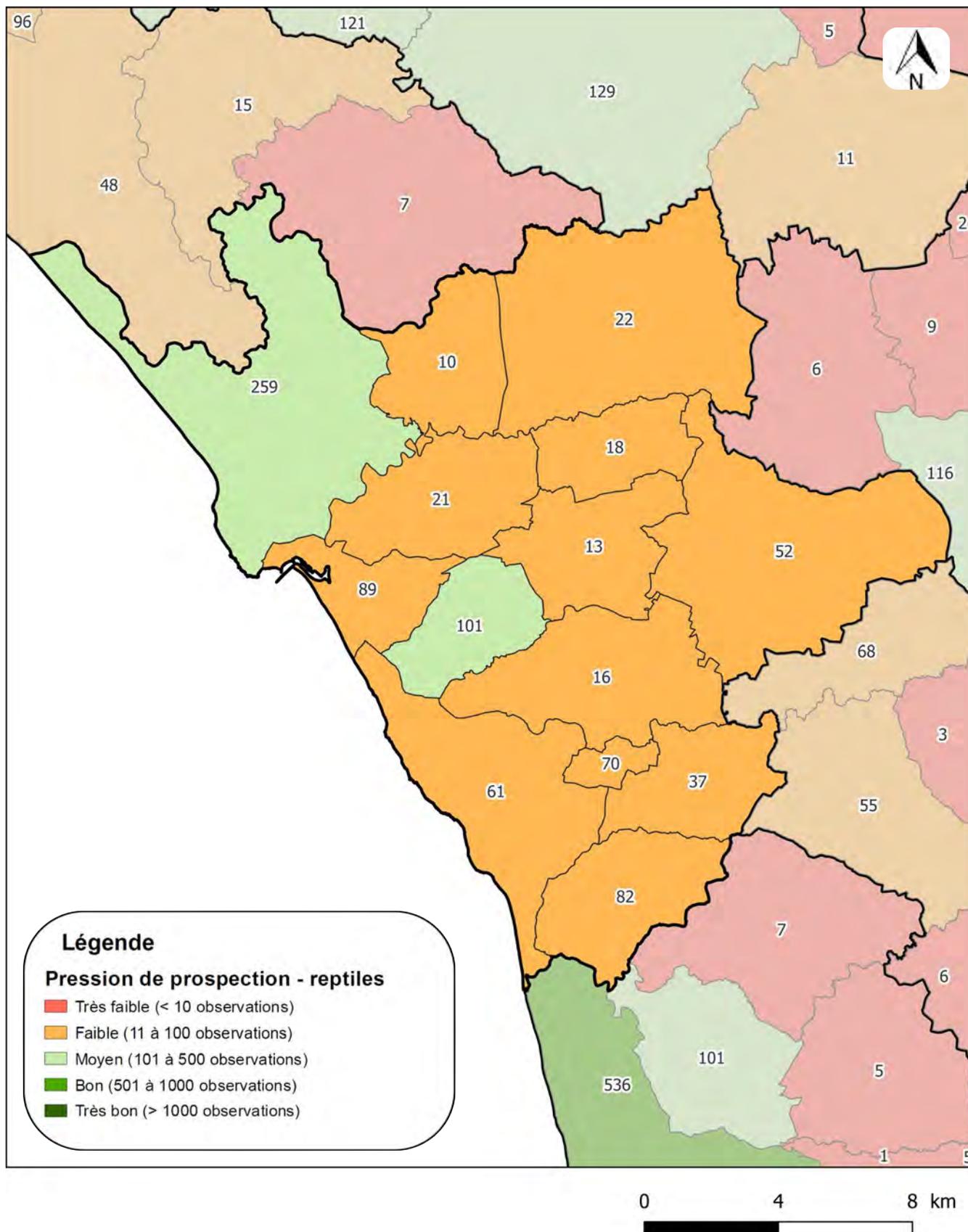
Afin de favoriser les amphibiens sur la communauté d'agglomération, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

L'ESSENTIEL

- Douze espèces inventoriées
- Présence de six espèces patrimoniales



DU TERRITOIRE





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

La pression de prospection pour le groupe des reptiles est globalement mieux que celle des amphibiens sur le territoire. Deux communes ont une pression de prospection satisfaisante : Saint-Hilaire-de-Riez et Givrand. Les autres communes ont une pression de prospection considérée comme étant faible (10 à 89 données).

La commune la moins prospectée est Notre-Dame-de-Riez, tandis que la mieux prospectée est, une fois encore, Saint-Hilaire-de-Riez. Notons que cette commune a mis en place son Atlas de la Biodiversité communale entre 2022 et 2023 et a donc fait l'objet de nombreux inventaires. Il est donc logique que le nombre de données soit élevé.

L'ESSENTIEL

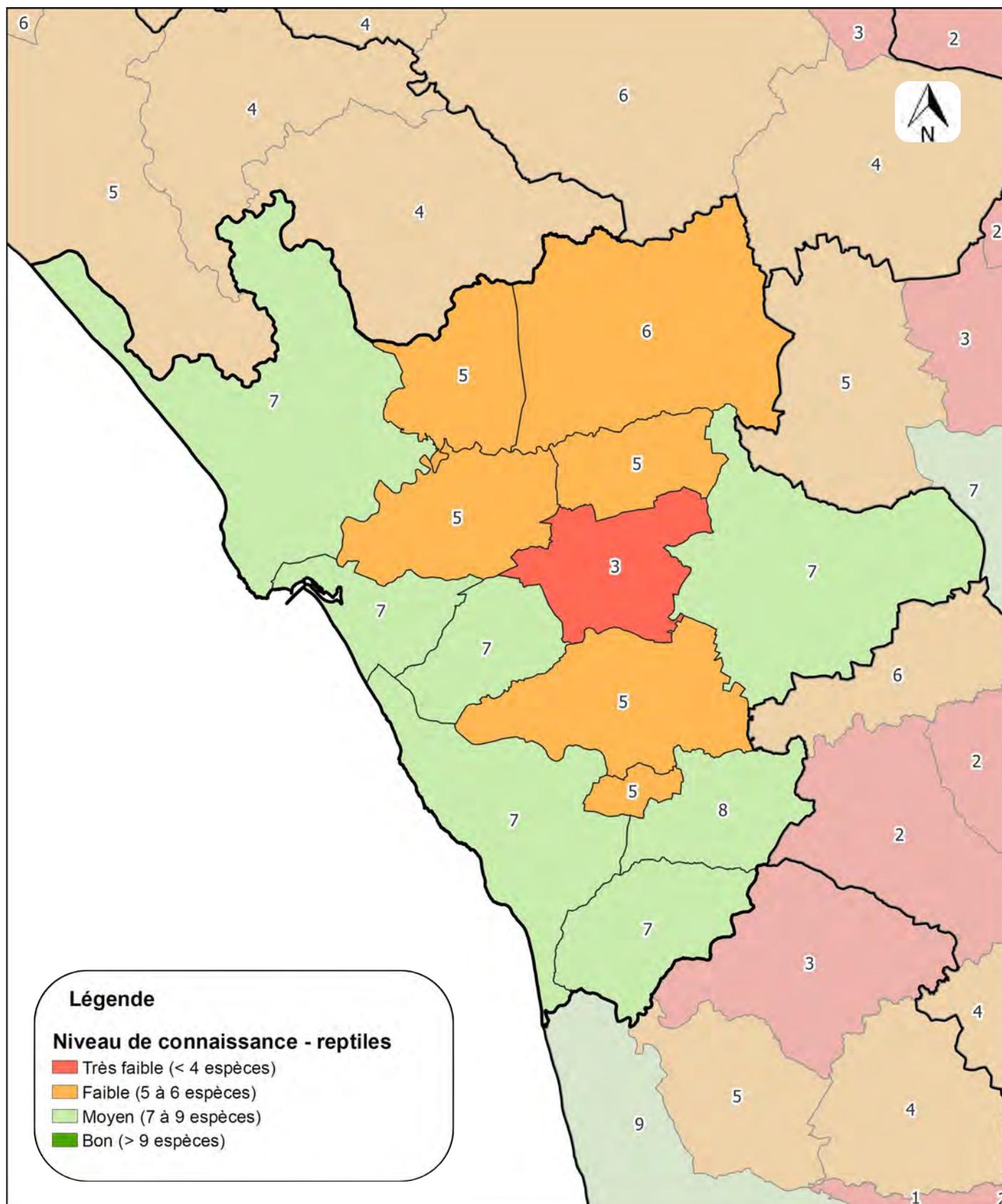
- Deux communes avec une pression de prospection satisfaisante
- 85 % du territoire avec un nombre de données jugé faible.

Synthèse des inventaires « Reptiles »

Communes	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Brem-sur-Mer	82	7
Brétignolles-sur-Mer	61	7
Coëx	52	7
Commequiers	22	6
Givrand	101	7
L'Aiguillon-sur-Vie	16	5
La Chaize-Giraud	70	5
Landevieille	37	8
Le Fenouiller	21	5
Notre-Dame-de-Riez	10	5
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	89	7
Saint-Hilaire-de-Riez	259	7
Saint-Maixent-sur-Vie	18	5
Saint-Révérend	13	3
Total général	851	9



DU TERRITOIRE



0 4 8 km



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

Au total, neuf espèces de reptiles sont présentes sur l'EPCI. Huit sont terrestres et une est marine. Il s'agit de la Tortue luth (*Dermodochelys coriacea*). Les huit espèces terrestres sont présentes sur la commune de Landevieille.

Malgré une pression de prospection considérée comme faible sur 85 % du territoire, le niveau de connaissance sur 50 % des communes est satisfaisant. En effet, sur six d'entre elles, sept espèces ont été inventoriées, et une d'entre elle possède huit espèces comme mentionné plus haut. La commune de Saint-Révérend a un niveau de connaissance très faible avec trois espèces inventoriées seulement.

Parmi les huit espèces inventoriées, quatre sont patrimoniales. Les plus remarquables sont les suivantes : la Vipère aspic (*Vipera aspis*) dont le statut de conservation est jugé « En danger » à l'échelle régionale et la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), classée « Vulnérable » sur la liste rouge des Pays de la Loire et « Quasi-menacée ».

Tout comme le groupe des amphibiens, les reptiles représentent un groupe très menacé. En effet, 42% sont en déclin, dont 21% sont menacés. Les principales causes de ces diminutions d'effectifs sont dues à la destruction de leurs habitats. Tous les reptiles sont donc protégés à l'échelle nationale et leur présence doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire.

Pour favoriser la présence des reptiles au sein de la communauté de communes, il convient de maintenir les réseaux de haie qui constituent la trame verte et facilitent le déplacement des espèces, de préserver les zones de friche et les zones humides. Il faut donc privilégier la gestion différenciée en laissant le développement de la végétation sur certaines zones prédéfinies.



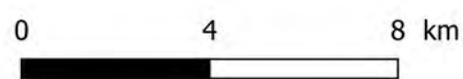
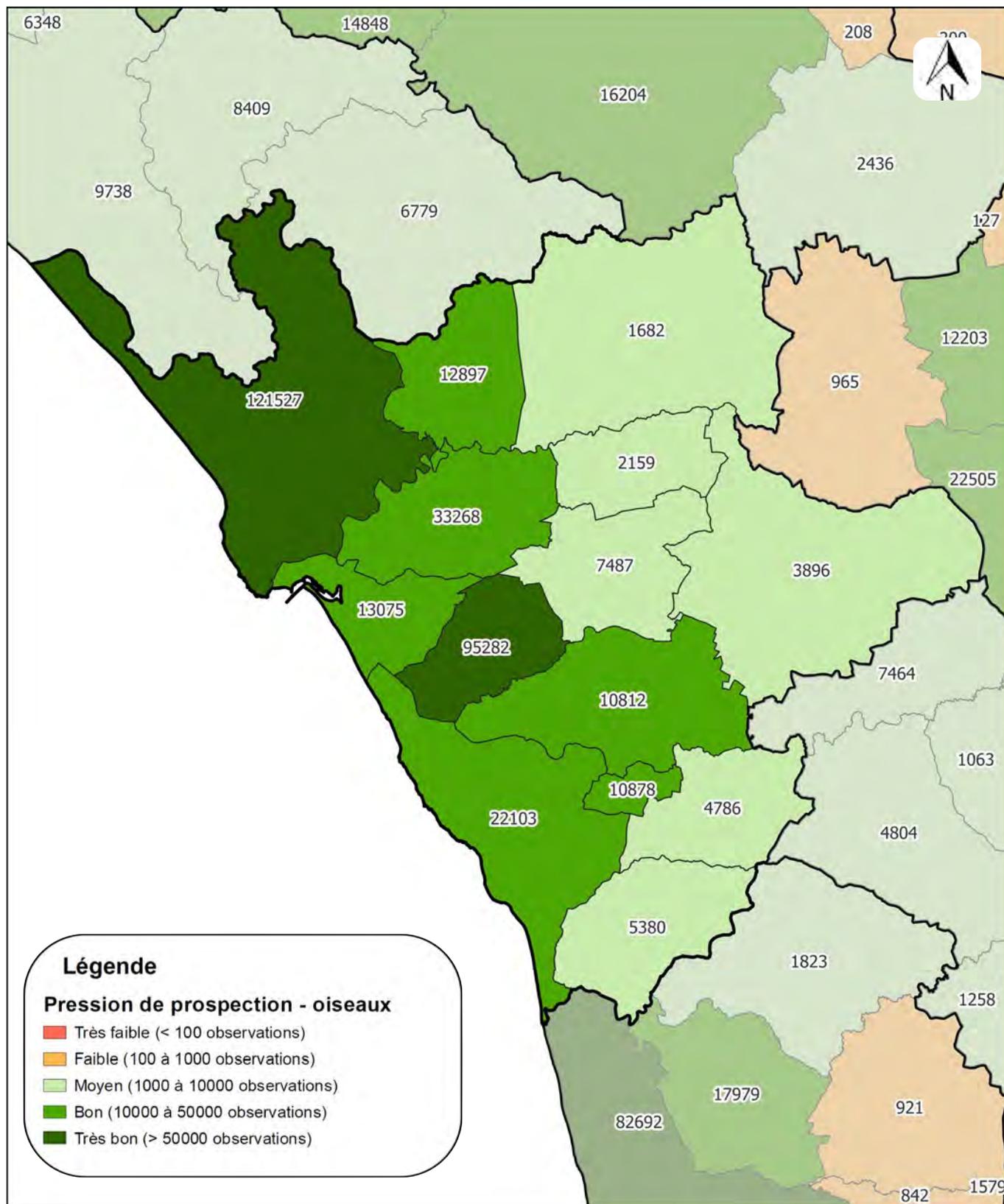
Vipère aspic - © Dorian ANGOT



Couleuvre vipérine - © Dorian ANGOT



DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)



Le groupe des oiseaux est le mieux connu sur la communauté d'agglomération. La pression de prospection ornithologique est très bonne pour deux communes : Saint-Hilaire-de-Riez et Givrand avec respectivement 121 527 et 95 582 données.

Elle est bonne sur six autres communes de l'ouest de l'EPCI et satisfaisante sur le reste de l'EPCI. La commune la moins bien prospectée est Commequiers avec 1 682 données.

Globalement, toutes les communes situées à l'ouest ont une pression de prospection correcte, de par leur proximité avec la côte et les marais.

L'ESSENTIEL

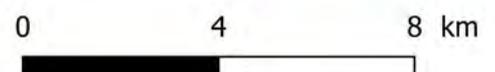
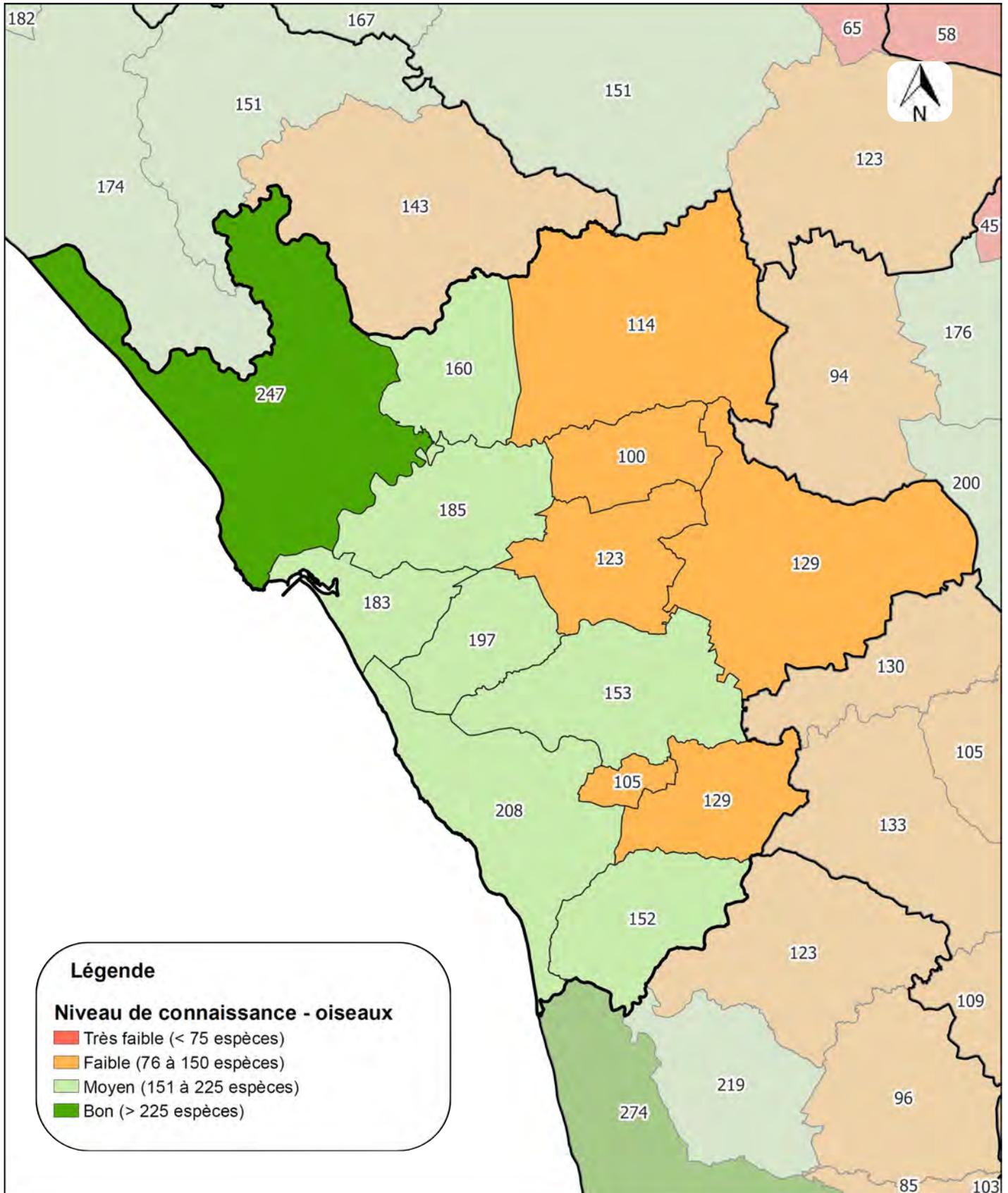
- Groupe d'espèces le mieux connu
- Pression de prospection satisfaisante pour six communes et très satisfaisante pour le huit autres communes

Synthèse des inventaires « Oiseaux »

Communes	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Brem-sur-Mer	5 380	152
Brétignolles-sur-Mer	22 103	208
Coëx	3 896	129
Commequiers	1 682	114
Givrand	95 282	197
L'Aiguillon-sur-Vie	10 812	153
La Chaize-Giraud	10 878	105
Landevieille	4 786	129
Le Fenouiller	33 268	185
Notre-Dame-de-Riez	12 897	160
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	13 075	183
Saint-Hilaire-de-Riez	121 527	247
Saint-Maixent-sur-Vie	2 159	100
Saint-Révérend	7 487	123
Total général	345 232	276



DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)



Grâce à une bonne pression de prospection, le niveau de connaissance est bon à très bon pour près de 60 % de l'EPCI. Les communes de l'est du territoire sont moins bien connues du fait d'une pression de prospection moindre.

Au total, 419 espèces d'oiseaux réparties en cinq groupes d'espèces sont présents :

- Les espèces des milieux marins et zones humides: passereaux palludicoles, laridés, anatidés, limicoles, espèces pélagiques ;
- Les espèces des zones agricoles : alouettes, bruants, ...
- Les espèces des zones urbaines : hirondelles, martinets, moineaux, ... ;
- Les espèces des zones de bocage : Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ou Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), ...
- Les espèces des milieux forestiers : pics, Circaète Jean-le-Blanc, ...

L'ESSENTIEL

- 276 espèces

- 56 % du territoire avec un niveau de connaissance satisfaisant

Les espèces remarquables

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés. À titre d'exemple, les oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de près de 30 % depuis 1990 (cf. graphique suivant).

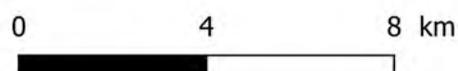
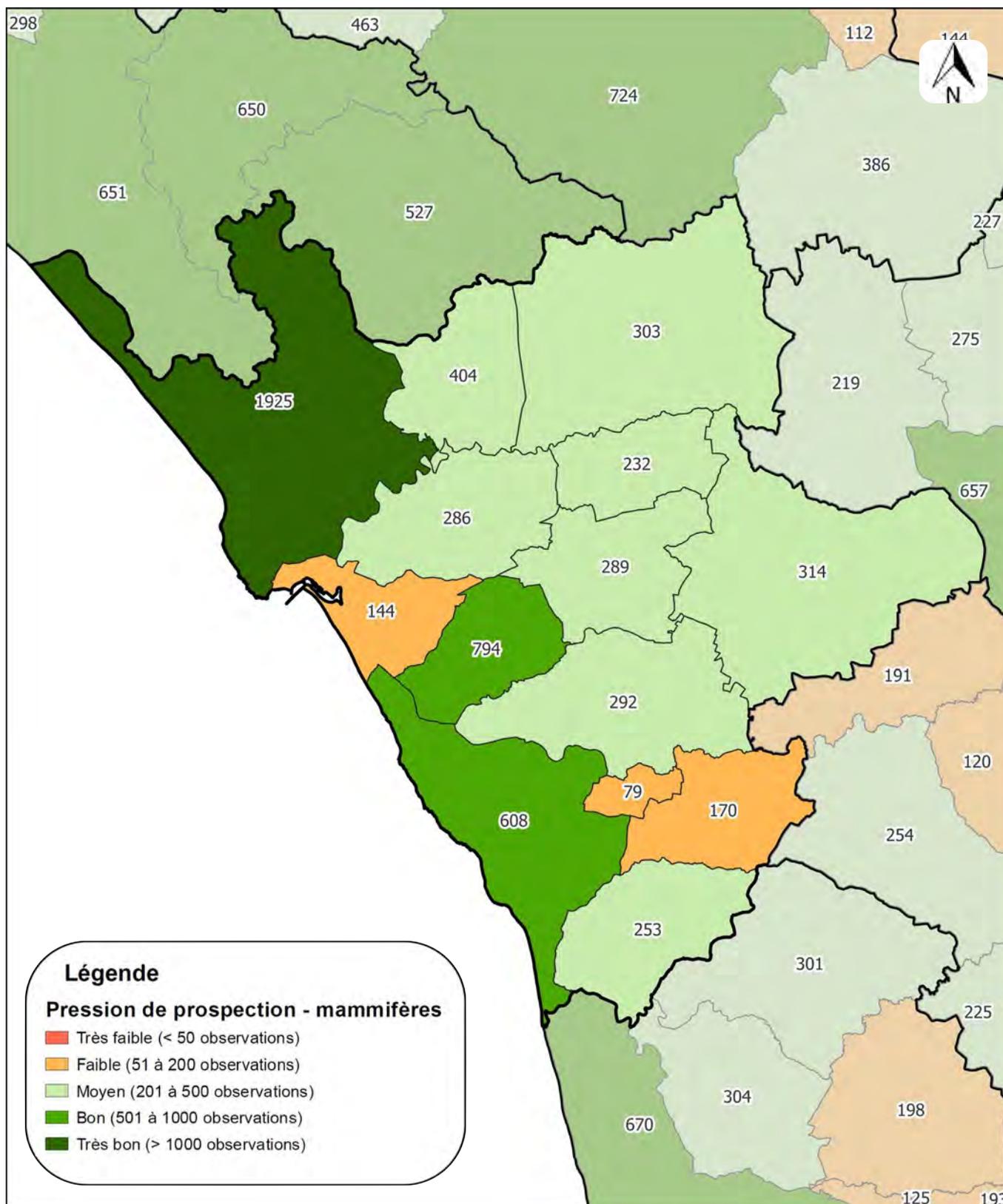
Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Plusieurs passereaux présents sur la communauté de communes et autrefois communs sont désormais sur cette liste : le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), et le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) sont **quasi menacés** en Pays de la Loire. Le Moineau friquet (*Passer montanus*) est **vulnérable** tandis que le Bruant jaune (*Emberiza cirrus*) est en **danger critique d'extinction**.

Cette dégradation est concomitante à l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaires des oiseaux. L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance.

Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation,...). La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espaces favorables à la nidification sur les nouveaux bâtiments, ...)



DU TERRITOIRE





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

Les données extraites pour l'analyse des mammifères ne prennent pas en compte les chauves-souris, puisque, lors de l'extraction des données, les chauves-souris n'étaient pas encore intégrées dans la base.

La pression de prospection de ce territoire pour le groupe des mammifères est satisfaisante. Seulement trois communes ont une pression de prospection insuffisante : Saint-Gilles-Croix-de-Vie (144 données), La Chaize-Giraud (79 données) et Landevieille (170).

L'ESSENTIEL

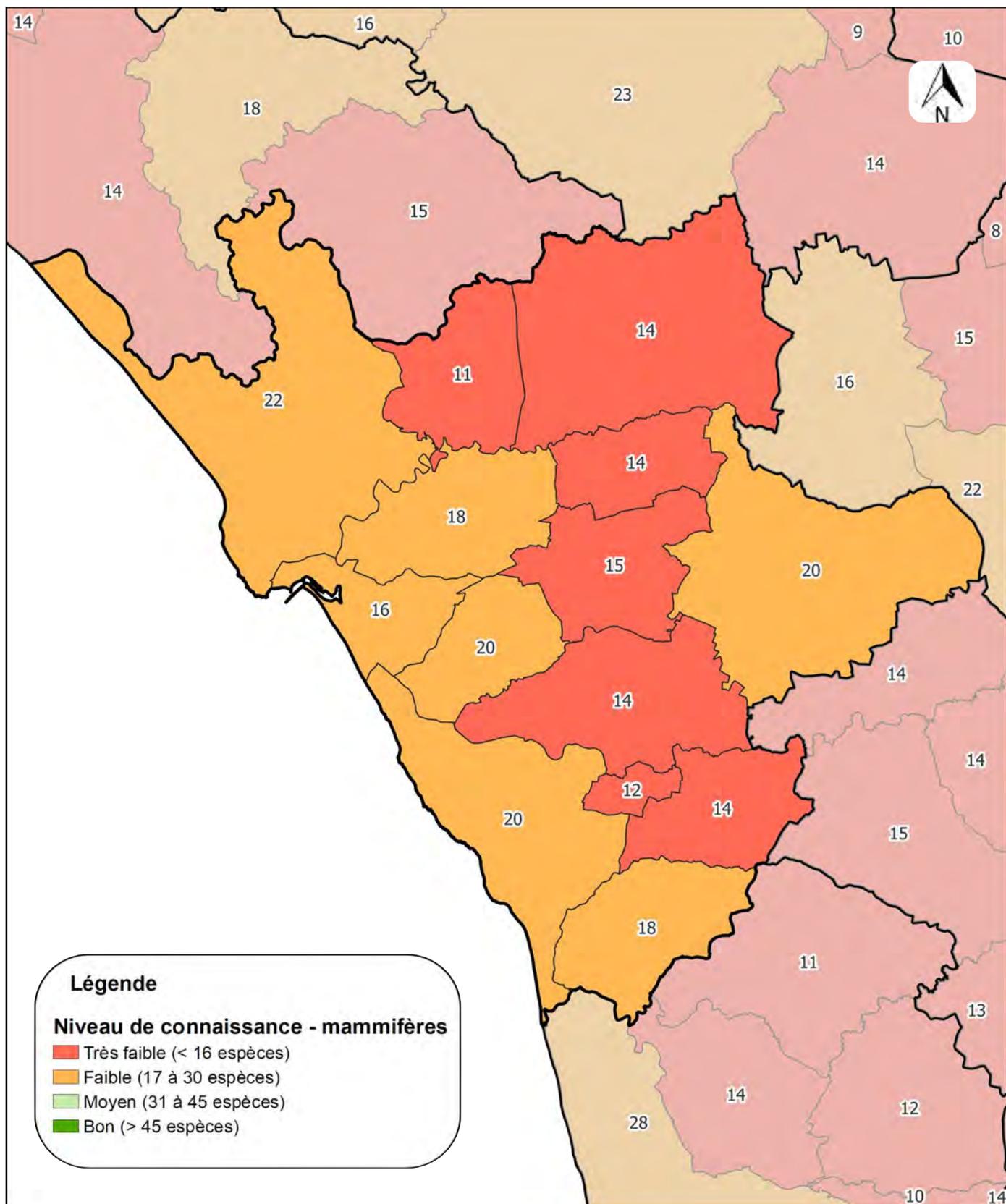
- 78 % du territoire avec une pression de prospection suffisante

Synthèse des inventaires « Mammifères »

Communes	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Brem-sur-Mer	253	18
Brétignolles-sur-Mer	608	20
Coëx	314	20
Commequiers	303	14
Givrand	794	20
L'Aiguillon-sur-Vie	292	14
La Chaize-Giraud	79	12
Landevieille	170	14
Le Fenouiller	286	18
Notre-Dame-de-Riez	404	11
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	144	16
Saint-Hilaire-de-Riez	1 925	22
Saint-Maixent-sur-Vie	232	14
Saint-Révérend	289	15
Total général	6 093	29



DU TERRITOIRE





COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

Malgré une pression de prospection satisfaisante sur la majorité du territoire le niveau de connaissance est faible à très faible. En effet, la pression de prospection importante n'a pas permis de mettre en évidence une grande diversité d'espèces de mammifères puisque seulement 29 espèces différentes ont été recensées.

Néanmoins, cette lecture est à prendre avec précaution, puisque cela se base sur le nombre de mammifères en Pays de la Loire, chauves-souris comprises. Et pour les mammifères de ce territoire, la cartographie ne prend pas en compte les chiroptères. De plus, il semblerait qu'aucun inventaire des micromammifères n'ait été mené.

En Pays de la Loire, sur les 69 espèces de mammifères présentes, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition (surtout les micromammifères et les chauves-souris).

Plusieurs d'entre elles sont connues ce territoire : le Putois d'Europe (*Mustela putorius*), présent à l'ouest de l'EPCI, la Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*) présente à Coëx, le Rat des moissons (*Micromys minutus*) à Givrand et Brem-sur-Mer, le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) qu'on retrouve sur une frange sud sud-ouest ainsi que le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) présent sur l'ensemble du territoire, sont classés « Vulnérables » à l'échelle régionale. La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est une espèce « Quasi-menacée » en Pays de la Loire, connue sur l'ensemble de l'EPCI.

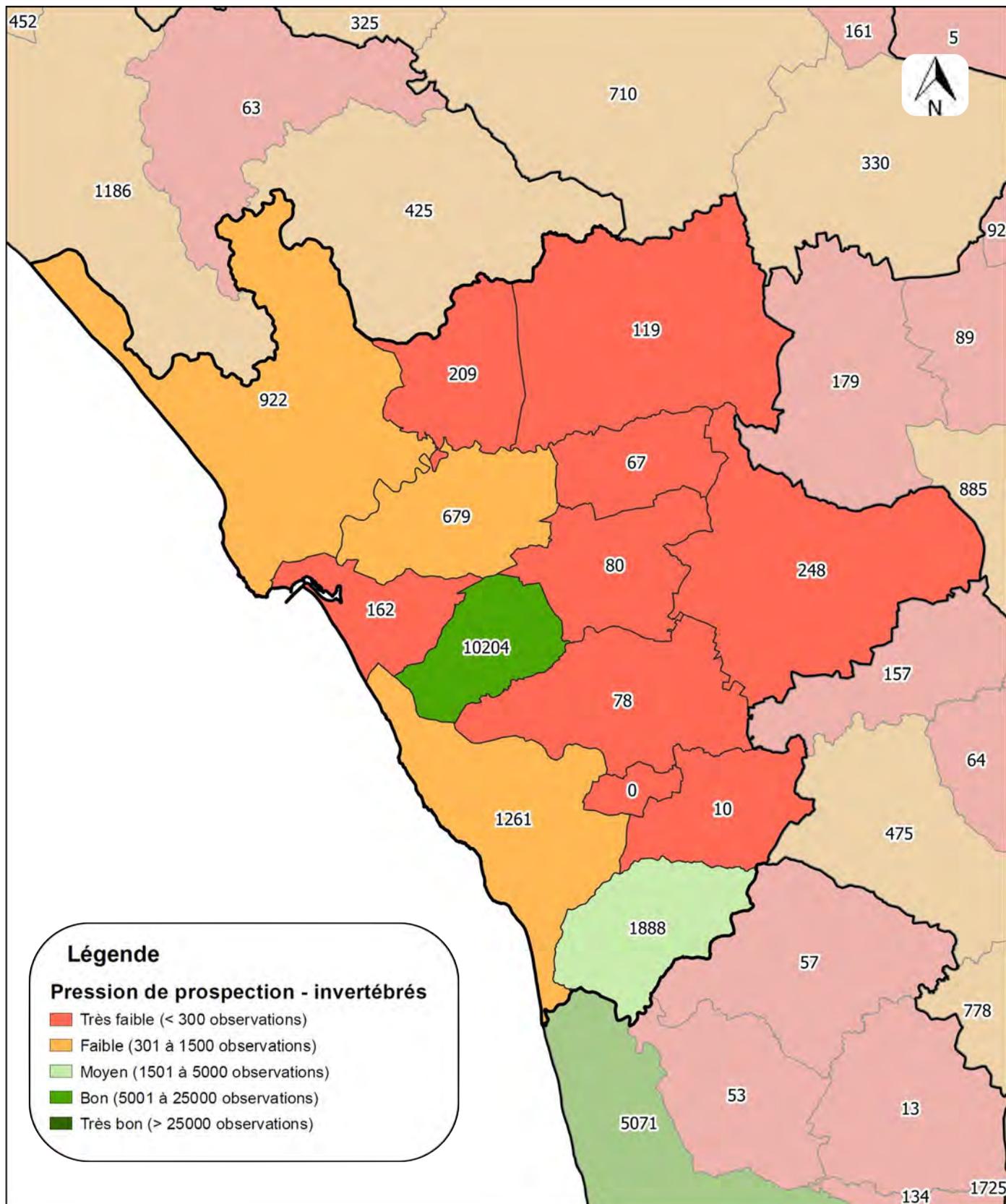
De plus, quatre espèces sont protégées à l'échelle nationale : la Loutre d'Europe et le Campagnol amphibie cités précédemment, le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

L'ESSENTIEL

- Niveau de connaissance insuffisante
- Absence de données chiroptérologiques



DU TERRITOIRE



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)



Pour la réalisation de ce document, plus de 15 000 données ont été mobilisées. Ce chiffre important ne démontre cependant pas une bonne pression de prospection sur l'EPCI. En effet, 63 % de ces données se concentre sur la commune de Givrand. Les autres communes possèdent peu de données (entre 0 et plus de 1 800).

Bien qu'un certain nombre d'observations pourraient être collectées via d'autres bases de données, la quasi-totalité du territoire apparaît sous-prospecté en ce qui concerne ce groupe faunistique.

Pour la commune de La Chaize-Giraud les connaissances concernant les invertébrés sont inexistantes puisqu'aucune donnée n'apparaît.

L'ESSENTIEL

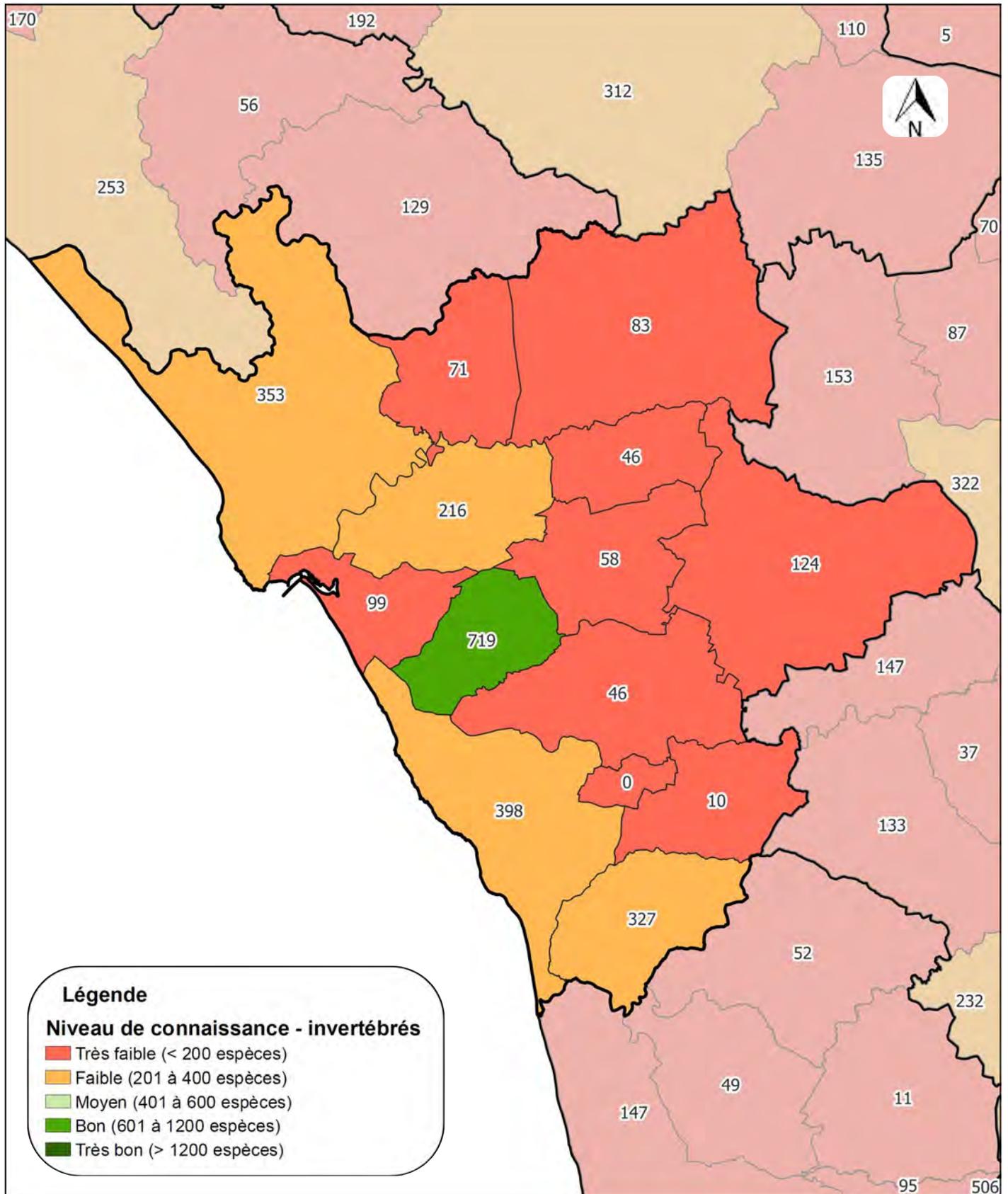
- Pression de prospection faible à très faible pour ce groupe
- 63 % des observations réalisées sur la commune de Givrand

Synthèse des inventaires « Invertébrés »

Communes	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Brem-sur-Mer	1 888	327
Brétignolles-sur-Mer	1 261	398
Coëx	248	124
Commequiers	119	83
Givrand	10 204	719
L'Aiguillon-sur-Vie	78	46
La Chaize-Giraud	0	0
Landevieille	10	10
Le Fenouiller	679	216
Notre-Dame-de-Riez	209	71
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	162	99
Saint-Hilaire-de-Riez	922	353
Saint-Maixent-sur-Vie	67	46
Saint-Révérend	80	58
Total général	15 927	461



DU TERRITOIRE



0 4 8 km

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)



Les données d'invertébrés concernent majoritairement des insectes, avec parmi eux des espèces appartenant aux groupes les plus étudiés : libellules, papillons rhopalocères (papillons dits de jour) et orthoptères. Les papillons hétérocères (dits nocturnes), les araignées ainsi que les coléoptères ont fait l'objet d'inventaires sur le territoire. Ces deux derniers groupes ont l'avantage de fournir des listes d'espèces importantes assez rapidement lorsqu'ils sont recherchés par des études et protocoles ciblés.

Autre point notable parmi la liste des espèces connues à ce jour sur le territoire, c'est le fait de disposer de listes qui dépassent les 10 espèces chez les Myriapodes (mille-pattes), groupes habituellement très peu inventoriés en Vendée, faute aussi de spécialistes. Ces connaissances se concentrent surtout sur le littoral. Notons également un nombre d'espèces très élevé sur la commune de Givrand, qui est la mieux connue sur le territoire. Une étude sur la faune invertébrés de la commune a probablement eu lieu.

Au regard de la cartographie, il apparaît en tout cas que l'ensemble du territoire, et notamment les communes rétro-littoral (La Chaize-Giraud surtout), mérite d'approfondir et de préciser ses listes d'espèces d'invertébrés présentes. Et ceci d'autant plus que le paysage offre une diversité d'espèces potentielles assez grande puisqu'il est possible de trouver des espèces spécifiques au littoral en plus de celles du contexte bocager et de marais.

L'ESSENTIEL

- Grande disparité de connaissances sur les espèces
- 92 % du territoire avec un niveau de connaissance jugé très faible
- Des groupes d'invertébrés peu communs ont fait l'objet de recherches ciblées mais portées essentiellement sur la façade littorale



DU TERRITOIRE

Les milieux humide

Les zones humides sont des milieux qui regorgent de biodiversité. De nombreuses espèces y assurent une partie de leur cycle biologique.

Plusieurs espèces patrimoniales d'odonates sont donc présentes sur ce territoire. On retrouve notamment :

- L'Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*), « En danger critique » en Pays de la Loire ;
- L'Aesche isocèle (*Aeshna isoceles*), jugée « En danger » à l'échelle régionale ;
- Le Gomphe semblable (*Gomphus simmillimus*), la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*) et le Leste des bois (*Lestes dryas*) jugés « quasi menacé », à l'échelle régionale.

Notons également deux espèces d'odonates protégées et inscrite sur l'Annexe 2 de la directive Habitat Faune Flore : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*).

Les boisements

Les boisements accueillent un certain nombre d'arbres anciens et dépérissant, voire morts. Ces arbres sont une ressource alimentaire primordiale pour bon nombre d'espèces d'invertébrés et notamment pour les insectes xylophages. Au sein de l'EPCI, ces habitats accueillent une espèce de coléoptères sapri-xylophage protégée : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*).

De plus, les boisements sont l'habitat privilégié de nombreux carabidés, déterminant ZNIEFF. Sur la communauté d'agglomération nous pouvons notamment citer le Grand Calosome (*Calosoma sycophanta*).



Aesche isocèle - © Anne-Lise CHARPENTIER



Grand Calosome - © Bernard DUPONT



Les milieux secs

De nombreux invertébrés sont inféodés aux zones littorales, dont certains sont patrimoniaux puisque considérés comme suffisamment intéressants pour montrer que le milieu naturel qui les héberge présente une valeur patrimoniale plus élevée que les autres milieux naturels environnants (espèce dite déterminante ZNIEFF). Par exemple, on retrouve dans les dunes grises des araignées comme *Arctosa similis* ou encore des Orthoptères comme le Criquet des dunes (*Calephorus compressicornis*).



Criquet des dunes - © Gérard Besseau



Azuré de l'Ajonc - © Gérard Besseau

Les prairies sont des milieux favorables aux invertébrés, à conditions que leur mode de gestion soit adapté ; c'est-à-dire en laissant la végétation se développer naturellement jusqu'à la fin de l'été, pour que les invertébrés puissent accomplir leur reproduction.

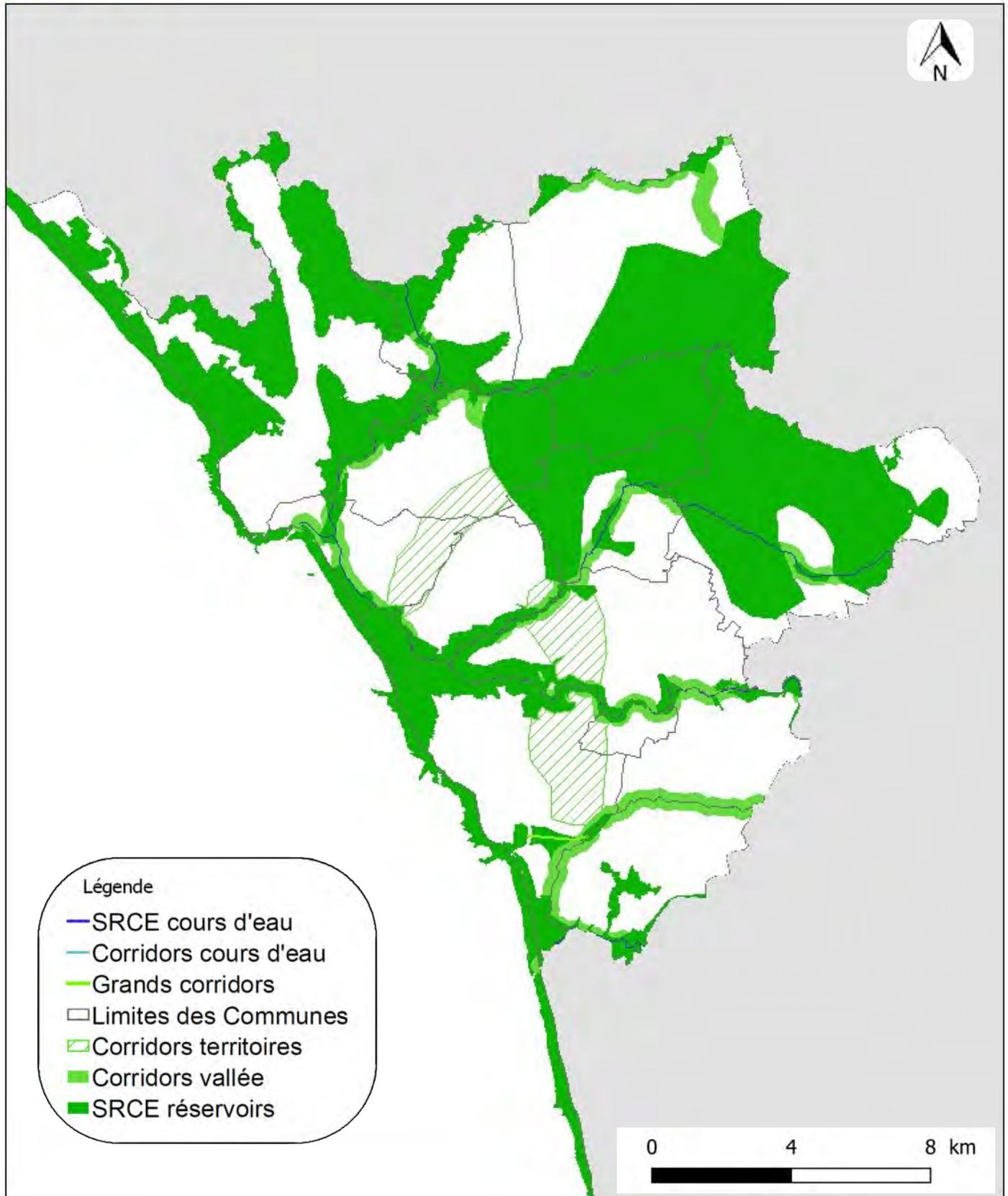
La matière organique issue des fauches ou du broyage ne doit pas être laissée sur site car elle tend à modifier les paramètres physico-chimique du site.

Sur le territoire, on retrouve notamment l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*), « Vulnérable » sur la liste rouge des Pays de la Loire.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence
Écologique (SRCE)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) présente les grandes orientations du territoire régional en matière de continuités écologiques, c'est-à-dire de « Trame Verte et Bleue (TVB) ». Ce document doit être pris en compte dans les différents documents de planification d'un territoire (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, etc.). Les réservoirs et les corridors écologiques constituent la TVB. À l'échelle des Pays de la Loire, cette trame verte et bleue se décompose en cinq sous trames : **milieux boisés, milieux bocagers, milieux humides, cours d'eau et annexes et milieux littoraux**. Un même réservoir peut appartenir à plusieurs trames et sous-trames. Ces milieux remarquables ou plus ordinaires sont aujourd'hui menacés par l'urbanisation et artificialisation des sols.

Sur l'EPCI, 12 913 ha ont été identifiés en réservoirs de biodiversité, ce qui représente 44 % de la surface du territoire. Le réservoir le mieux représenté est « Arrière du marais Breton et Baie de Bourgneuf, bocage associés » qui couvre plus de 7 000 ha de l'EPCI

L'ESSENTIEL

- 12 réservoirs de biodiversité
- Près de 13 000 ha de terre en réservoir de biodiversité

Réservoirs SRCE du territoire

Nom réservoir	Surface en HA
ARRIÈRE DU MARAIS BRETON ET BAIE DE BOURGNEUF, BOCAGES ASSOCIÉS	7 056
CORNICHE VENDEENNE	9
DUNES, FORÊT ET MARAIS D'OLONNE	256
ESTRAN	13
MARAIS BRETON ET BAIE DE BOURGNEUF, BOCAGES ASSOCIÉS	3435
MASSIF DUNAIRE DE LA SAUZAIE, MARAIS DU JAUNAY	1257
MILIEUX HUMIDES DE LA VALLÉE DE LA VIE	127
MILIEUX HUMIDES DE LA VALLÉE DU JAUNAY	142
MILIEUX HUMIDES DU GUÉ GORAND	327
MILIEUX HUMIDES DU LIGNERON	73
VALLEE DE LA CRULIERE	106
VALLÉE DU BRANDEAU	112

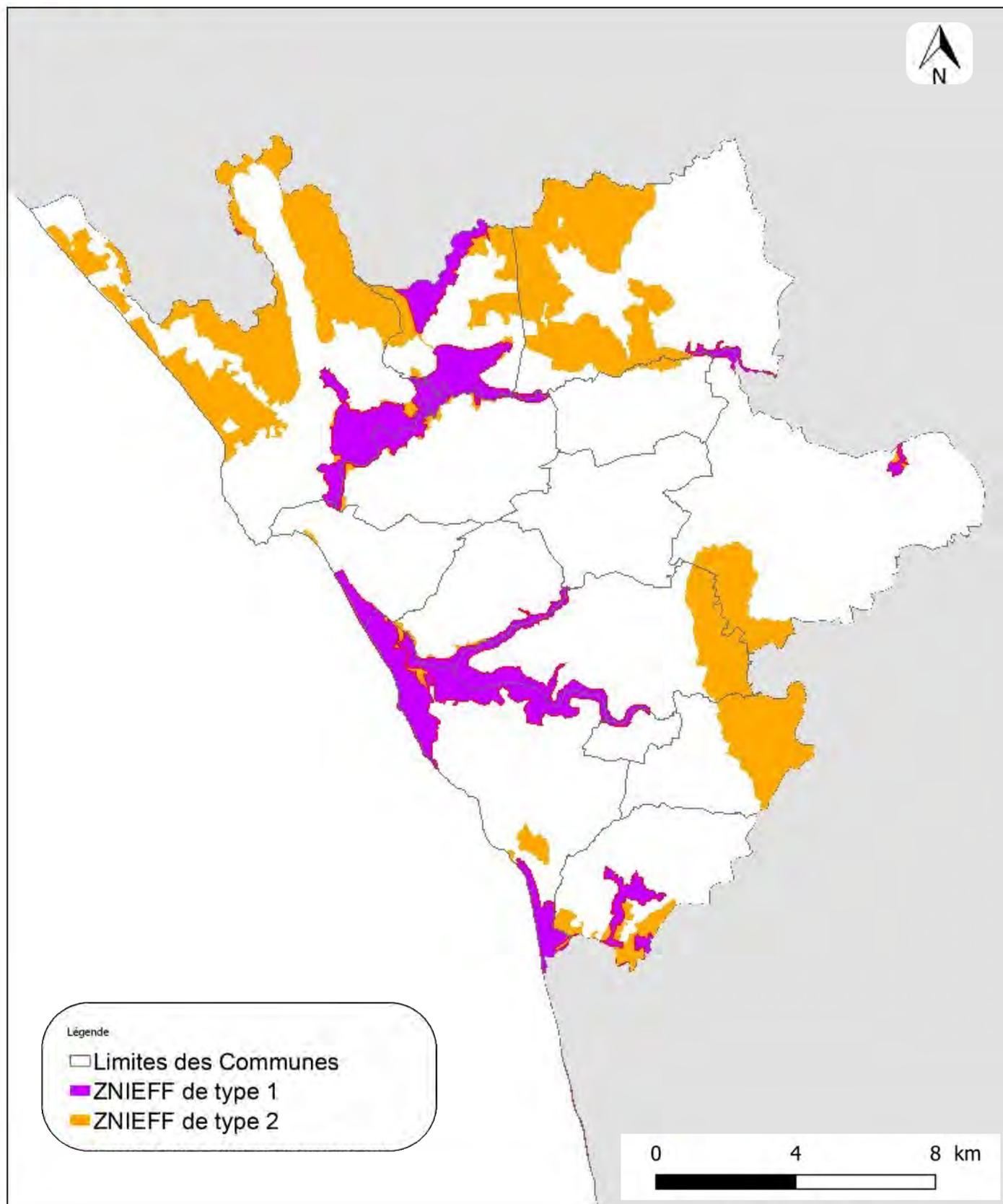
Réservoir de biodiversité : Espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : Voies de déplacement entre les réservoirs de biodiversité.

zonage nature

DU TERRITOIRE

Les Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)

L'intercommunalité présente plus de 2 200 ha de ZNIEFF de type I (7 % du territoire) et plus de 7 900 ha de ZNIEFF de type II (26 % du territoire).

Les milieux concernés par les ZNIEFF de type II sont les marais, les vallées et le milieu bocager de l'est de l'EPCI. Les ZNIEFF de type I, quant à elles, sont relativement semblable aux ZNIEFF de type II.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

L'ESSENTIEL

- Plus de 2 000 ha de ZNIEFF de type I
- Près de 8 000 ha de ZNIEFF de type II

Surface des ZNIEFF de type 1 et 2 par commune

Commune	ZNIEFF 1			ZNIEFF 2		
	Nombre de ZNIEFF de type 1	Surface (ha)	% de la surface du territoire	Nombre de ZNIEFF de type 2	Surface (ha)	% de la surface du territoire
Brem-sur-Mer	4	131,10	8,11	1	314,79	19,47
Bretignolles-sur-Mer	3	717,02	26,23	2	811,34	29,68
Coëx	1	35,28	0,89	2	427,26	10,73
Commequiers	2	41,52	1,02	3	1544,29	38,01
Givrand	1	80,18	6,79	1	99,76	8,45
L'Aiguillon-sur-Vie	1	234,07	10,09	2	648,58	27,97
La Chaize-Giraud	1	14,27	5,13	1	14,27	5,13
Landevieille				1	577,70	41,81
Le Fenouiller	1	129,36	7,25	1	170,55	9,56
Notre-Dame-de-Riez	2	459,78	31,18	2	786,85	53,36
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	2	59,60	5,70	2	67,13	6,42
Saint-Hilaire-de-Riez	2	389,59	7,98	2	2494,60	51,08
Saint-Maixent-sur-Vie	2	3,53	0,33	3	39,42	3,67
Saint-Révérend	1	0,19	0,01	1	0,19	0,01

Classement par ordre d'importance :

■ 1 ■ 2 ■ 3

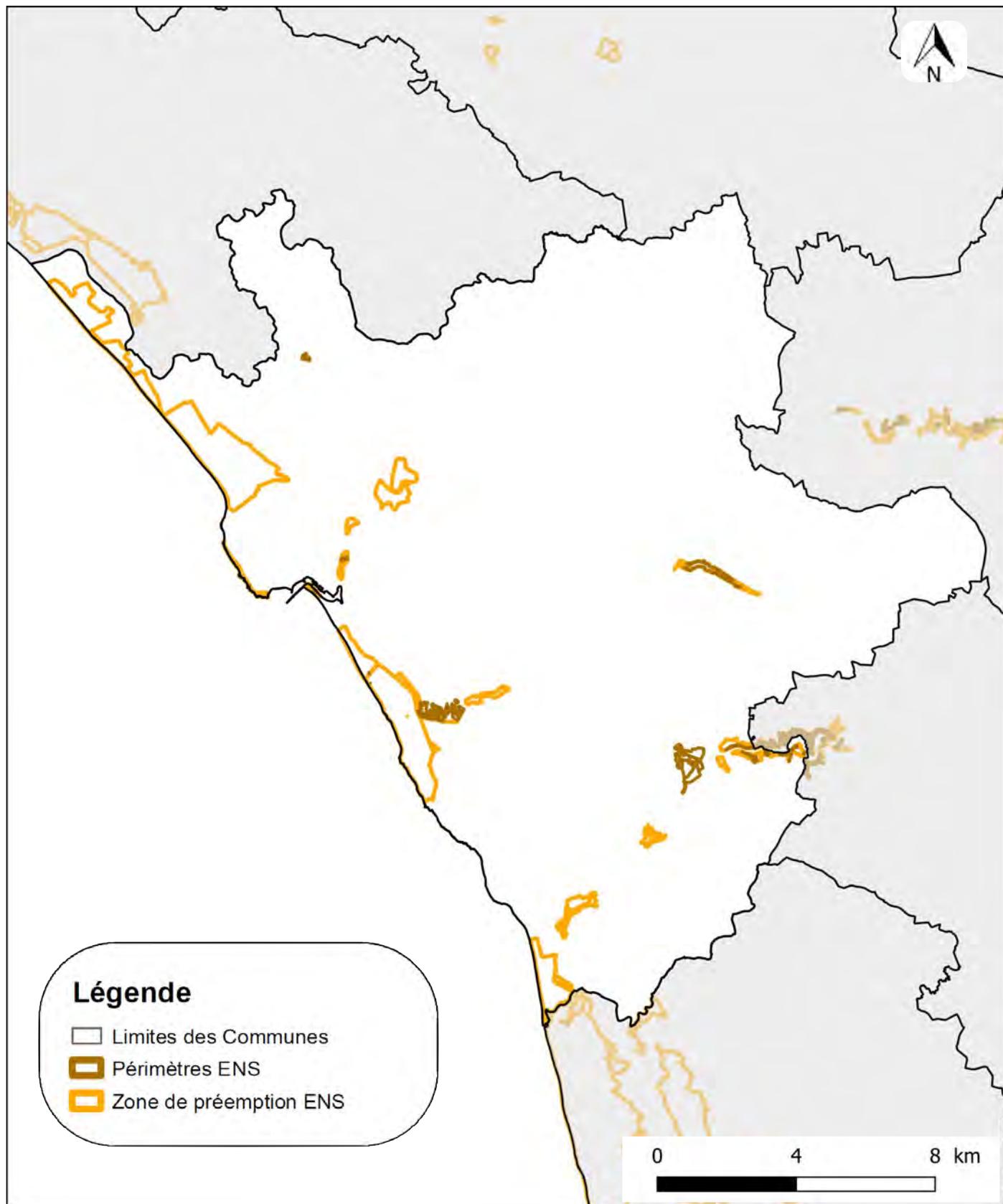
Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- **ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;**
- **ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.**

zonage nature

DU TERRITOIRE

Les Espaces Naturels Sensibles
(ENS)



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)**

Sept espaces naturels sensibles ont été inventoriés sur l'EPCI. Ces espaces concernent des espaces humides, de milieux dunaires ou encore des lacs : Lac du Gué Gorand, Lac du Jaunay, Dunes de La Garenne, Dunes du Jaunay et de la Sauzaie, Dunes du grand bec, Marais du Jaunay et Prairies de Landevieille.

Notons qu'il existe plusieurs zones de préemption ENS qui recouvrent essentiellement la côte littorale et les abords des lacs.

À l'échelle du département, les ENS recouvrent 2 760 ha (soit 0,4 % du territoire) qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

L'ESSENTIEL

- Sept Espaces Naturels Sensibles



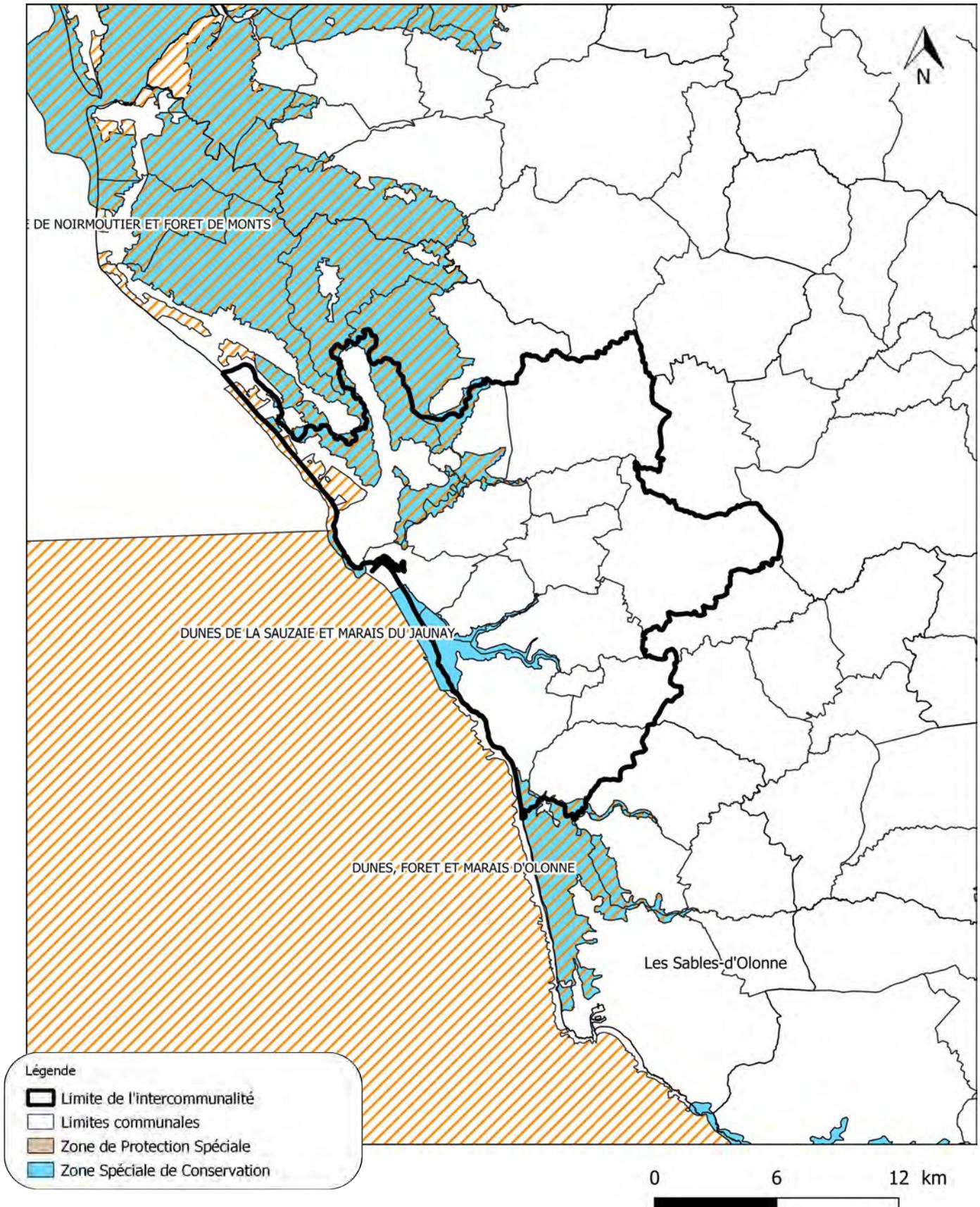
Lac du Gué Gorand - © Office de Tourisme du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) sont des outils de protection des espaces naturels régis par le code de l'urbanisme (articles L.142-1 à L142-13) : « Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Selon les principes posés à l'article L.110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non. [...] ». Les ENS sont au cœur des politiques du conseil départemental qui bénéficie de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) notamment pour l'acquisition, l'aménagement et la gestion des milieux naturels.

zonage nature

Les réserves et sites
Natura 2000

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION **DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)**

Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

Le nord de l'EPCI est intégré au site Marais breton et Baie de bourgneuf (directive Oiseaux et directive Habitat), tandis qu'une grande partie du littoral est concernée par la directive Oiseaux. Notons enfin les dunes et marais du jaunay concernés par la directive Habitat.

L'ESSENTIEL

- EPCI concerné par trois site Natura 2 000



Dunes de la Sauzaie - © Office de Tourisme du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom de directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive européenne 92/43/CEE (directive habitats-faune-flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Amélioration des connaissances

Les connaissances naturalistes sont hétérogènes à l'échelle de l'intercommunalité et selon les groupes. Le manque de connaissances concerne la grande majorité des communes du centre de l'EPCI, où le manque de données est marquant. Il est particulièrement remarquable pour les invertébrés et les amphibiens en général. Ainsi, les invertébrés sont largement représentés par les insectes. Les autres communes n'ont pas été ou sont très peu prospectées. Certains groupes tels que les hyménoptères (abeilles, guêpes) et diptères (mouches, syrphes) sont très peu renseignés. Pourtant ces pollinisateurs se révèlent cruciaux pour le maintien de végétaux voire pour des enjeux alimentaires.

Reconquête de la qualité des milieux

Le territoire est largement concerné par les enjeux de ressource en eau. Avec ses nombreux cours d'eau classés en liste 1 et 2, les rivières devraient être dynamiques, fraîches et riches en espèces patrimoniales. Or, aucun cours d'eau n'est classé réservoir biologique et aucun d'entre eux n'atteint le bon état écologique.

Par ailleurs, le bocage, paysage prédominant à l'est du territoire constitue un enjeu très important et implique la nécessité de la préservation du maillage de prairies permanentes, de haies, de zones humides dont les mares et les haies de bord de cours d'eau (ripisylves). Le bocage préservé, dans la diversité de milieux qu'il propose, présente un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

Les inventaires conduits sur les zones humides et pièces d'eau de l'EPCI ont montré la présence d'une faune et d'une flore intéressante avec de nombreuses espèces patrimoniales. Pour cette raison, il est nécessaire de maintenir en bon état de conservation les milieux déjà existants. Il peut être envisagé de restaurer certaines zones et créer de nouvelles mares sur les secteurs les plus pauvres.

Les zones urbaines

Il existe un véritable enjeu au sein des zones urbaines. En effet, l'intensification de l'urbanisation a créé la fragmentation et la modification des habitats naturels, ce qui est particulièrement néfastes aux espèces qui y vivent.

Sur les zones urbaines de la communauté d'agglomération, l'un des enjeux en écologie et en aménagement du territoire doit concerner le renforcement des continuités écologiques pour favoriser le déplacement des espèces et assurer ainsi leur préservation.



Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



BD TOPO® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des masses d'eau, DCE 2019



Classement cours d'eau 2018



Zones humides probables 201



Mares 2012
Haies 2009



Boisements
BD TOPO® 2021

> Aménagement du territoire



OC SGE® 2013
RPG 2019



Pollution lumineuse 2017

> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2018

Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Collect

> Bases de données partiellement moissonnées



Agir pour
la biodiversité

Faune Vendée



Base de données
GéoNature



Bases de données Calluna et
eColibry



Base de données
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

> Coordination locale



Agir pour
la biodiversité

> Rédacteurs



Agir pour
la biodiversité

> Relecteurs



LOGNE ET GRAND-LIEU

> Financeurs



> Collectif de contributeurs

Tiphaine HEUGAS, Nathan MARTIN



CA DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE